



COMMUNE DE  
**FRESQUIENNES**



# ECHO DE **Fresquiennes**

**À DÉTACHER, en page centrale :**  
**Plan des chemins de randonnées**



[mairiedefresquiennes.fr](http://mairiedefresquiennes.fr)

Bulletin municipal n°12 – Septembre 2023

# Sommaire

- 2/3 Mot du Maire
- 4/20 Infos
- 21/33 Conseils Municipaux
- 26/27 Plan
- 34/36 Comité des fêtes
- 37/45 Association Loisirs
  - Centre de loisirs
  - Club des loisirs
  - Lis moi une histoire
- 46/48 Sports
  - L'USSJF / R.E.D. 76
- 49 Club des anciens
- 50 Anciens combattants
- 51 APE
- 52 Infos générales et Vulnérabilité

L'ECHO DE Fresquiennes est le bulletin d'informations de tous les habitants de la Commune. Si vous souhaitez qu'il soit l'«ECHO» de ce qu'il se passe dans votre hameau, dans votre association, ou si vous voulez agrandir le nombre de ses correspondants, n'oubliez pas de transmettre vos informations à l'ECHO DE FRESQUIENNES - Mairie.

**Pour les associations :** merci de communiquer les documents pour publication dans le prochain écho **avant le 08 janvier 2024.**

## Etat civil

### Naissances :

LECOINTRE Mahë	12/02/2023
BONAMY Raphaël	25/02/2023
DECAIGNY Maël	22/03/2023
VANDERSCHUEREN Margaux	17/04/2023
TURMEL Lorenzo	15/05/2023
PETIT Ella	25/06/2023
DECONIHOUT Ninon	07/07/2023
CORREIA FIALHO Tomas	12/07/2023
BRAULT Amylia	16/07/2023

### Décès :

Mireille CAUCHOIS épouse BIBAUT	02/02/2023
Maurice NIEL	07/07/2023

*La photo des cigognes a été prise par Madame MOTTET devant chez elle à Fresquiennes le 23 Mai 2023.  
Nous la remercions pour cette photo.*

Directeur de la publication : Nicolas Octau  
Comité de rédaction : Nicolas Octau, Denis Legrand, Bernadette Vivès, Etienne Leclerc et Eléonore Dumont.  
Mise en page et impression : Imprimerie Delâtre

## Le mot du maire



Chères Concitoyennes,  
chers Concitoyens,

Ce qui fait vivre un village, ce sont avant tout ses habitants, ses associations, ses commerces (quand on a la chance d'avoir de sympathiques commerçants, clin d'œil à Marie et Carlos). A ce titre, notre village peut se targuer d'avoir conservé une vraie vie de village avec ses grands et petits événements.

Ainsi comme chaque année nos associations vous ont proposé des foires à tout et marchés de Noël (club des loisirs et grenier de Fresquiennes), des randonnées (club du grand air), des sorties (au théâtre notamment avec le comité des fêtes et prochainement la soirée cabaret), du sport (USSJF et Red76 et club des loisirs). Nos associations vous offrent également des moments de convivialité (club des anciens), de commémoration (anciens combattants le 8 mai), des moments festifs, comme le spectacle de fin d'année du club des loisirs, mais aussi la kermesse qui s'est tenue le 17 juin à l'instigation de l'APE ou encore la fête du village le 24 juin organisée par le comité des fêtes.

C'est un fait, nos associations font vivre notre village, mais sans votre participation ces associations ne peuvent perdurer. Je profite donc de cette période de rentrée pour vous inviter à rejoindre ou à participer à la vie associative de notre commune. Vous trouverez dans ce journal ou sur le site internet de la mairie tous les renseignements pour vous rapprocher de l'association de votre choix.

La vie d'une commune se sont aussi les événements concernant plus particulièrement nos habitants, ou nos agents communaux.

Ainsi le 10 février, une cérémonie était organisée pour le départ en retraite de deux de nos agents : M. Martial Motte et Mme Christine Leroy après respectivement 23 et 16 années de services. Les habitants, le personnel communal et les élus ont pu chaleureusement les remercier pour leur dévouement et leur attachement à notre collectivité.



Le 18 mars, c'est un autre engagement que nous avons eu le plaisir de fêter en mairie. En effet ce jour-là, Jacqueline et Michel Alexandre fêtaient leurs 60 ans de mariage. Noces de diamant pour un couple en or, complice comme au premier jour.



Le 16 juin, c'est la doyenne de notre village que nous avons honorée. En effet, ce jour-là, nous avons fêté les 100 ans de Mme Jacqueline Lemerancier. Entourée de sa famille, Jacqueline nous a démontré qu'elle avait su garder sa joie de vivre et toute son espièglerie.

Enfin la vie d'un village, c'est bien sûr les projets et les actions mis en place par votre Conseil Municipal.

A ce titre, le début de la construction de la garderie dans l'enceinte de l'école fut l'élément le plus marquant de ces derniers mois. La couverture du bâtiment a maintenant démarré et nous espérons toujours une ouverture en tout début d'année 2024. Ce bâtiment sera complété par la construction d'un préau (fin 2023 jusqu'à mi-2024) puis par la réfection de la cour d'école (désimperméabilisation des sols, plantations...).

Pour les enfants prenant le bus, le Conseil Municipal a décidé d'implanter un abri chemin des Hautot (photo en couverture). Cet arrêt était jusqu'à présent le seul à ne pas en disposer. Nous attendons le retour de la région Normandie qui pourrait financer cet investissement d'environ 6500€ à hauteur de 60%.

Autre investissement notable, après 17 années de bons et loyaux services, le camion de nos agents techniques a laissé la place à un nouveau matériel floqué aux armoiries de la commune (photo en couverture) : participation du département de Seine-Maritime à hauteur de 30%.

Tous ces investissements ont inchangé nos taux de taxes communales alors même que nous subissons une hausse vertigineuse de nos dépenses énergétiques.

Si nous pouvons nous féliciter aujourd'hui d'avoir remplacé la chaudière au fioul de la mairie et de l'école par une chaudière bois, il conviendra dans un avenir proche de se préoccuper de la salle des fêtes communale qui à elle seule représente une grosse part de la consommation électrique de la commune. A l'heure où la consommation d'électricité devrait fortement progresser en France (électrification du parc automobile, généralisation de l'usage des batteries dans tous nos appareils), il est



inquiétant aujourd'hui de voir progresser fortement le prix de cette énergie.

Nous, Français, avons un champion en la matière : EDF. Un monopole d'Etat qui nous faisait bénéficier de prix régulés et stables, mais ça c'était avant.

En élus responsables, nous avons commencé à avancer sur ce projet de réfection de la salle des fêtes, pour bénéficier au maximum des subventions liées aux économies d'énergies. Nos bâtiments en étant mieux isolés nous rendrons moins dépendants des fluctuations des prix de l'énergie.

Enfin, prochainement débiteront sur le hameau de la cour souveraine des travaux de raccordements au tout à l'égout. Ces travaux seront menés et financés par le Syndicat d'eau de Sierville (hors raccordements et parties privatives). Ce hameau, du fait de sa proximité avec la station de traitement des eaux, du nombre de ses habitants (seul hameau à Fresquiennes disposant encore de terrains constructibles) et tout en étant limitrophe du centre bourg, en faisait le candidat idéal. Ces travaux permettront un meilleur traitement des eaux usées sur ce secteur et seront le gage d'une meilleure protection de l'environnement et de la ressource en eau. Pour toutes informations complémentaires, contactez le Syndicat d'eau de Sierville.

Nouveauté à l'école où la placette devant l'entrée principale est devenue un espace non fumeur.

La rentrée, c'est déjà presque l'automne et donc le temps des plantations. Au printemps, les services techniques avaient commencé la plantation d'un certain nombre d'arbres le long de nos rues. Cet automne, nous poursuivons ces efforts, tant pour l'agrément que pour préparer l'ombrage de nos futurs étés.

Bonne rentrée à tous



Votre Maire  
Nicolas Octau

## Rappel : inscription sur les listes électorales



Si vous arrivez dans la commune, n'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales en déposant en Mairie ou via le site du Service Public (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>) votre **formulaire d'inscription** accompagné de la copie de votre **pièce d'identité en cours de validité** et d'un **justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom** (au choix : attestation ou facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe, attestation d'assurance habitation, quittance de loyer non manuscrite, bulletin de salaire ou titre de pension).

Si vous êtes resté dans la commune mais que vous avez changé d'adresse depuis le dernier scrutin, il faut apporter un justificatif de domicile récent à votre nom également.

En cas de doute ou d'interrogation, n'hésitez pas à contacter la Mairie, notamment pour vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales.

Sachez que si vous avez perdu votre carte électorale, vous pouvez venir voter muni uniquement de votre pièce d'identité en cours de validité du moment que vous êtes inscrit sur les listes.

**A noter** : il est possible de s'inscrire toute l'année, toutefois, pour pouvoir voter lors de prochaines élections, il faut accomplir cette démarche au plus tard le 6<sup>ème</sup> vendredi précédant le 1<sup>er</sup> tour de scrutin (formulaires papier).

## PERMANENCE PARLEMENTAIRE de Monsieur Gérard LESEUL,

Député de la 5<sup>e</sup> circonscription de la Seine-Maritime :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Vous pouvez prendre contact avec le Député :

- Par téléphone au 02.35.34.57.68 / 06.73.20.85.42
- Par courriel sur : [contact@gerard-leseul.fr](mailto:contact@gerard-leseul.fr)
- Par courrier postal au :  
6 avenue Victor Hugo – 76360 BARENTIN

## Aide pour les séjours pédagogiques

Les enfants ayant participé à un séjour pédagogique avec leur établissement bénéficient d'une aide du CCAS de Fresquiennes de 30€.

Merci d'apporter en mairie une attestation de participation de séjour ainsi qu'un RIB afin que nous procédions au remboursement.



J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???



## Recensement Citoyen

Les jeunes gens, jeunes filles ayant 16 ans au cours de l'année 2023 sont priés de venir s'inscrire en mairie sur la liste du recensement militaire après leur date d'anniversaire, munis du livret de famille de leurs parents et de leur Carte Nationale d'Identité. Cette démarche obligatoire permet l'inscription automatique sur la liste électorale et l'obtention d'une attestation qui devra être présentée aux différents examens scolaires ainsi qu'à l'inscription au permis de conduire.

## Transport jeunes



Les jeunes titulaires d'un titre de transport scolaire (Collège ou Lycée) peuvent voyager gratuitement jusqu'à Rouen s'ils prennent le car à Pavilly ou à Barentin.

## Transport scolaire

N'oubliez pas d'apporter en Mairie une photocopie du **justificatif de paiement**, à retirer auprès des services de la Région, ainsi qu'un **RIB** afin que nous procédions à une prise en charge à hauteur de 40€.

Les dossiers de prise en charge devront être déposés en Mairie **complets entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre** pour pouvoir être traités.

**Transport scolaire** : inscription, horaires, consulter le site de la Région Normandie <https://www.normandie.fr/transport-scolaire> ou appeler le **02 22 55 00 10**

## Pour mémoire...

Nous vous rappelons l'article 7 de l'arrêté préfectoral concernant les activités domestiques des particuliers :

Les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression, etc. susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectués, sauf intervention urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

## CCAS bons de Noël

La distribution des bons de Noël pour les personnes de 65 ans et plus aura lieu

**LUNDI 4 DECEMBRE et MARDI 5 DECEMBRE de 14h à 17h**

dans la Salle du Conseil de la Mairie.

Si les conditions sanitaires en cours le permettent, nous serons heureux de vous offrir un petit goûter.

Dans l'impossibilité de vous déplacer, vous pourrez retirer votre bon en Mairie aux heures d'ouverture jusqu'au 31 janvier 2024.

**(A NOTER : un petit rappel sera fait courant novembre sur notre page Facebook, le site internet et le panneau lumineux)**

## Carte d'Identité & Passeport

### Communication de la Préfecture

Dans le cadre du plan d'urgence pour la délivrance des passeports et des cartes nationales d'identité décidé par le Gouvernement, le département de la Seine-Maritime est doté de deux centres d'accueil supplémentaires et provisoires pour la délivrance des titres équipés de 10 dispositifs de recueil chacun.

**A Rouen :** un centre d'accueil a ouvert ses portes le 26 juin 2023 pour 4 mois (jusqu'au 26 octobre 2023) à la mairie de proximité de Pasteur, dans le bâtiment municipal situé au 11 avenue Pasteur, à Rouen. Il est possible de prendre rendez-vous depuis le 19 juin 2023 en se connectant sur le site internet de la ville de Rouen.

**Au Havre :** le centre est situé au sein de l'Hôtel de Ville, au 1er étage. Il a ouvert ses portes lundi 19 juin pour 4 mois également (jusqu'au 19 octobre 2023). Les prises de rendez-vous sont possibles depuis le 16 juin en ligne sur le site de la mairie, par téléphone au 02 35 19 45 45, ou au guichet de l'Hôtel de Ville ou des mairies annexes.





Liste complète des communes :

<https://www.seine-maritime.gouv.fr/Demarches/Carte-nationale-d-identite#!/particuliers/page/N358>

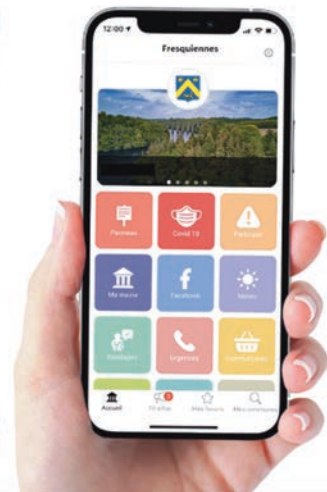


DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE DE **VOTRE VILLE**

La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

-  Alertes notification
-  Actualités
-  Événements
-  Travaux

Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityAll** puis sélectionnez votre ville



L'application City Hall est désormais disponible et opérationnelle pour Fresquiennes, n'oubliez pas de la télécharger sur vos smartphones ! Celle-ci permet d'obtenir les informations données par la Commune.

## La chaîne du Liège

### VALORISATION des BOUCHONS de LIEGE

2, rue des haras – 76 890 TÔTES

**La Chaîne du Liège**, a pour but de récupérer et valoriser les bouchons de liège en un granulat destiné à l'isolation de combles perdus ou comme adjuvant pour faire des dalles allégées (chaux/liège) pour la restauration d'anciennes maisons.

Ce granulat est fabriqué par des bénévoles sur le site des CHARMILLES à Tôtes.

La vente du granulat permet de financer des loisirs pour les résidents hébergés dans deux rési-

dences Les CHARMILLES à TOTES et CHANTECLER à IMBLEVILLE.

Pour les résidents en situation de handicap à mobilité réduite, ce soutien financier leur permet de faire des activités adaptées à leur handicap, financé par la chaîne du liège. La moyenne annuelle des versements est d'un peu plus de 6000 €.

Pour avoir toujours plus de bouchons, n'hésitez pas à mobiliser votre famille, amis et collègues de travail. MERCI

## NE JETEZ PAS vos BOUCHONS de LIEGE

A savoir **qu' un bouchon** de liège stocke durant la croissance de l'écorce du chêne liège 300 gr de CO2. D'où un geste pour notre planète.

OU DEPOSER VOS BOUCHONS :  
**A LA MAIRIE de FRESQUIENNES.**

Liste disponible sur notre page **FACEBOOK.**

Pour toutes questions :  
email : lachaineduliege@gmail.com

Yves SAUCÉ

Président-Fondateur  
de la chaîne du liège

Association 1901 – déclarée en sous-préfecture de Dieppe le 16 juillet 2012 sous le N° W761003353  
Adresse courrier : LA CHAINE du LIEGE chez Yves SAUCÉ – 16, rue des hortensias 76 710 ESLETTES  
Adresse E-mail : lachaineduliege@gmail.com - Tél du président : 06 12 77 46 83

## Le désherbage : l'affaire de chacun !

Depuis l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires, les agents municipaux œuvrent au désherbage des espaces publics en appliquant des techniques alternatives plus respectueuses de l'environnement, mais qui requièrent des interventions plus fréquentes.

Conformément à la réglementation en vigueur, les habitants sont tenus de désherber au pied des murs, au droit des façades et en limite de propriété.

Une attention particulière doit être portée sur les pieds de murs, de haies et de clôtures qui jouxtent l'espace public.

### Les bons gestes :

Balayer, désherber, démousser jusqu'au fil d'eau.

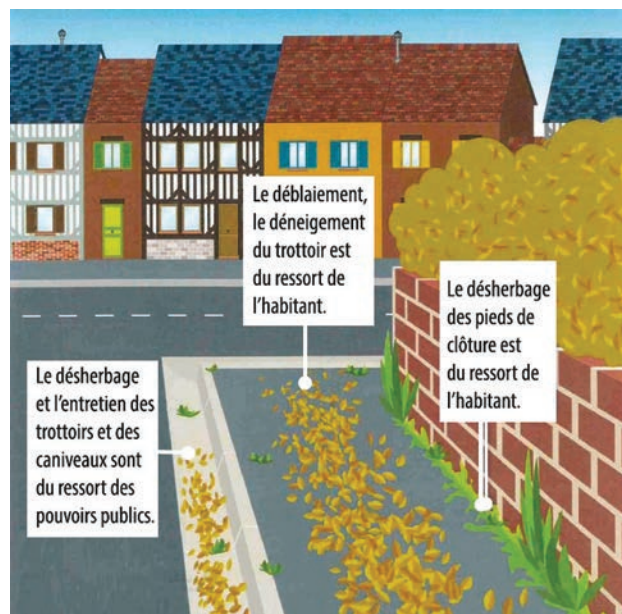
Evacuer les déchets collectés en déchetterie ou les composter.

### Interdit :

Utiliser des produits phytosanitaires.

Évacuer des déchets collectés dans les bouches d'égout ou avaloirs.

Abandonner des déchets sur l'espace public.



## Salles communales

La commune propose aux administrés la location de salles pour organiser des réceptions (mariages, baptêmes, vins d'honneur, soirées...). Suivant la grandeur et les équipements de ces salles, leurs utilisations et leurs tarifs diffèrent.

Les deux salles communales de

Fresquiennes possèdent une cuisine équipée, un réfrigérateur, des tables, des chaises et un lave-vaisselle.

La location de vaisselle est possible, le tarif est fixé à hauteur d'un euro par personne.

Un état des lieux d'entrée et de

sortie seront réalisés. Une facture pourra être émise, a posteriori, en cas de dégradation constatée lors de l'état des lieux, la même conséquence est prévue en cas de dépassement de l'heure prévue de remise des clés (à savoir, la facturation d'une journée supplémentaire).



### Location du foyer communal

Location	COMMUNE	HORS COMMUNE
Le week-end	320 €	515 €
En semaine, tarif pour 24h (lundi, mardi, mercredi et jeudi)	150 €	240 €

### Location de la salle polyvalente

Location	COMMUNE	HORS COMMUNE
Le week-end	480 €	675 €
En semaine, tarif pour 24h (lundi, mardi, mercredi et jeudi)	225 €	320 €



Désormais, deux chèques de caution seront demandés (300 euros pour les couverts et 1000 euros pour le mobilier et les locaux).



## Messes à l'Eglise de Fresquiennes Notre-Dame-de-l'Assomption

Des messes ont régulièrement lieu, vous pouvez en connaître les dates grâce aux journaux locaux : Paris-Normandie et Le Courrier Cauchois. A l'heure où nous imprimons, nous ne sommes pas en connaissance des dates des prochaines messes.

Les célébrations de messes sont aussi des occasions d'admirer le travail de rénovation de l'orgue effectué par le facteur d'orgue Monsieur Dominique GERVAIS.

# Charte du bien vivre ensemble

## dans les espaces agricoles et ruraux de la Seine-Maritime

### En tant qu'agriculteur, je m'engage à :



- Être à l'écoute et rester bienveillant. J'explique à mes voisins mon activité et mes projets.
- Entretien mes haies conformément à la réglementation et mes clôtures.
- Préserver les chemins, bords de rivière et cours d'eau.
- Respecter les distances réglementaires d'épandage et enfouir rapidement.
- Nettoyer rapidement la route en cas de boue et installer la signalisation appropriée.
- Cultiver de manière à limiter les ruissellements et coulées de boue et rechercher des solutions adaptées en cas de besoin.
- Participer aux démarches de protection de la ressource en eau sur mon territoire.
- Travailler à l'amélioration continue de mes pratiques, limiter l'utilisation de produits phytosanitaires et les appliquer conformément à la réglementation en adaptant les horaires et distances de traitement.

### En tant que maire ou élu local, je m'engage à :



- Informer les nouveaux habitants du contexte agricole et favoriser le dialogue.
- Favoriser la concertation locale : je veille à ce que les projets communaux prennent en compte les contraintes de l'agriculture. J'associe la Profession agricole dans la définition des enjeux et des programmes sur mon territoire.
- Rechercher les solutions adaptées pour faciliter la circulation routière des engins agricoles tout en assurant la sécurité des usagers.
- Veiller à l'entretien des sentiers de randonnée, bords de routes, haies, bords de cours d'eau en lien avec les structures compétentes.
- Favoriser le développement des filières agricoles locales.

### En tant que citoyen ou représentant d'association, je m'engage à :



- Participer à un dialogue constructif et apaisé avec les agriculteurs.
- Me renseigner sur la proximité des activités agricoles avant de m'installer. Je cherche à mieux comprendre les atouts et contraintes de la ruralité.
- Préserver la propreté des espaces naturels, agricoles et forestiers : ne pas jeter mes déchets, y compris végétaux.
- Respecter la propriété privée : je n'entre pas dans les parcelles, je ne ramasse pas de fruits, légumes ou tout autre production sans accord.
- Surveiller mes animaux de compagnie pour ne pas effrayer les troupeaux.
- Adapter la vitesse de mon véhicule en cas de dépassement d'engins agricoles.

## Ecole des Marronniers

Cette nouvelle année 2022/2023 fut riche de projets à l'école des Marronniers.

Outre les activités sportives et les tournois proposés tout au long de l'année aux élèves de l'élémentaire.

Les enfants de l'école ont été sensibilisés aussi à la fibre artistique : par la représentation annuelle de Fresquiennes and Co, des différentes activités des enseignants et par le prêt d'œuvres de l'artothèque de Grand Quevilly. Ces œuvres étaient exposées dans la cantine et les enfants pouvaient les contempler durant leur déjeuner.

N'oublions pas aussi la construction de la garderie, de nombreux enfants regardaient l'évolution de ce bel ouvrage.

Concernant les sorties, les classes de maternelle de madame PAYET et madame JOUVIN sont partis à trois reprises aux écuries de Pissy Pôville pour découvrir le monde équin, au plus grand plaisir des petits.

Les CP/CE1 et CE2 des classes de madame FOSSOUL et Monsieur BAUDRIN ont réalisé un séjour classe de mer à Saint Martin de Bréhal. Ils ont pu parfaire leurs connaissances sur le milieu marin, de continuer de découvrir de nouvelles activités sportives et de faire une sortie bateau à l'île Chausey. L'importance réside dans le vivre ensemble à l'extérieur du milieu familial.

La classe de madame CADET est partie à Beubec la Rosière pour découvrir l'agriculture comme autrefois. Le dîner autour du feu de camp et la nuit dans le tipi ainsi que toutes les activités resteront de formidables souvenirs. Ils ont eu la chance aussi d'avoir une intervention pour apprendre les gestes des premiers secours.

Bien évidemment, cela reste juste une partie des projets réalisés. Chaque classe aura mené une année bien remplie.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**France  
services**

Immatriculation de véhicules, RSA, impôt, permis de conduire, accès aux services en ligne...

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

Quel que soit l'endroit où vous vivez, en ville ou à la campagne, France services est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la CAF, la MSA et la Poste.

**Retrouvez la France services la plus proche de chez vous sur [france-services.gouv.fr](https://france-services.gouv.fr)**

- Rue de la Fontaine  
76960 Notre-Dame-de-Bondeville  
Téléphone : 02 35 76 40 40  
Courriel : [accueil.ccas@ville-ndbondeville.fr](mailto:accueil.ccas@ville-ndbondeville.fr)
- Route de Tôtes  
76760 Yerville  
Téléphone : 02 32 70 49 50  
Courriel : [accueil@espacedelahaye.fr](mailto:accueil@espacedelahaye.fr)
- 4 Rue de la Brême  
76190 Yvetot  
Téléphone : 02 35 56 14 14  
Courriel : [france.services@yvetotnormandie.fr](mailto:france.services@yvetotnormandie.fr)
- Place Alfred de Musset  
76000 Rouen  
Téléphone : 02 35 08 86 40  
Courriel : [maison-duplicateau@france-services.gouv.fr](mailto:maison-duplicateau@france-services.gouv.fr)

## Médaillés du travail 2022

- Monsieur Ludovic BLOT (Or)
- Madame Anita GONDO (Grand or)
- Madame Claudine HINFRAY (Grand or)
- Madame Delphine LEVILLAIN (Argent)
- Monsieur Pascal VAILLANT (Grand or)
- Madame Wanda VAILLANT (Grand or)

Les médaillés ont reçu comme chaque année un petit présent offert par la Municipalité lors de la soirée des Vœux du Maire.

## DECHETTERIE horaires

### - ETE du 15/06 au 15/09 :

le lundi de 9h30 à 11h45 et de 14h à 18h15  
et du mardi au samedi de 8h30 à 11h45  
et de 14h à 18h15  
Fermée le dimanche

### - HIVER du 16/09 au 14/06 :

le lundi de 9h30 à 11h45 et de 14h à 17h15  
et du mardi au samedi de 8h30 à 11h45  
et de 14h à 17h15  
Fermée le dimanche

## Ramassage des encombrants

- Mardi 3 Octobre 2023
- Mardi 6 février 2024



Rappel : Il est impératif de **s'inscrire en mairie** au plus tard la veille du passage en précisant la liste des objets à enlever.

Nous vous rappelons que le ramassage des encombrants est un service rendu par la Commune, néanmoins, il est réalisé **pour un ou deux objets**. Merci de tenir compte, lors des prochains ramassages, du travail fourni par nos deux agents techniques.



## IMPORTANT

## Déchets verts et ménagers

Grand merci de sortir vos sacs de déchets verts ou de déchets ménagers la veille de la collecte afin que le village de Fresquiennes reste un village où il fait bon vivre.

En cas d'infraction constatée, une amende de 60 € peut être appliquée.

## Déchets verts 2023

5 sacs par an et par foyer pour les déchets verts seront disponibles en Mairie sur demande aux horaires d'ouverture.



## VOS JOURS DE COLLECTES JANVIER à DÉCEMBRE 2023



### VOS ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères sont collectées **le lundi** en porte à porte. Les déchets ménagers devront être sortis au plus tôt la veille au soir du jour de collecte et les containers rentrés au plus tard le soir de la collecte



### VOS DÉCHETS RECYCLABLES

Collectés en porte à porte les déchets recyclables sont à présenter la veille de la collecte dans les **bacs jaunes** ou les **sacs jaunes transparents**

**Le lundi** pour les communes d'Anceaumeville, Eslettes, Fresquiennes,

La Houssaye-Béranger, Le Bocasse, Roumare, Sierville

**Le mardi** pour les communes de La Rue-St-Pierre, St-André-sur-Cailly

**Le vendredi** pour les communes d'Auzouville-sur-Ry, Cailly,

Morgny-la-Pommeraye, St-Germain-sous-Cailly, Servaville-Salmonville



### EN CAS DE JOUR FÉRIÉ

Toutes les collectes de la semaine sont **décalées de 24h**



### LE VERRE RESTE EN APPORT VOLONTAIRE

Déposez vos bouteilles et bocaux en verre **dans les colonnes dédiées à recevoir le verre**



### VOS ENCOMBRANTS ET AUTRES DÉCHETS

**Déchetterie de Montville** : Anceaumeville, Eslettes, Fresquiennes, La Houssaye-Béranger, Le Bocasse, Sierville

**Déchetterie de Buchy** : Cailly, La Rue-Saint-Pierre, Morgny-la-Pommeraye, St-André-sur-Cailly, St-Germain-sous-Cailly

**Déchetteries de Darnétal ou de Boos** : Auzouville-sur-Ry, Servaville-Salmonville



Condens76

## PLOMBERIE - CHAUFFAGE ENTRETIEN - DÉPANNAGE

Chaudière gaz, fioul, pompe à chaleur - Désembouage

**Monsieur FERAY Nicolas**

1123 Chemin des Cambres - 76570 FRESQUIENNES

07 71 10 29 57 / 09 88 45 33 90 / E-mail : condens76@gmail.com

Page : Condens76

N° Siret 810 506 375 00027



**Tony Masson**  
**(DJ MT DAILY MUSIC)**

**06 60 28 04 81**

tonym.sv@icloud.com  
80 chemin du Bourg Joly



# LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS EN 2023

La Communauté de Communes Inter Caux Vexin propose un service de collecte en porte à porte de vos déchets verts. Le prestataire COVED assurera ce service de proximité d'avril à novembre 2023 selon le calendrier ci-dessous :

## La collecte à Fresquiennes

Septembre			Octobre			Novembre		
1	V		1	D		1	M	
2	S		2	L		2	J	
3	D		3	M		3	V	
4	L		4	M		4	S	
5	M		5	J		5	D	
6	M		6	V		6	L	
7	J		7	S		7	M	
8	V		8	D		8	M	
9	S		9	L		9	J	
10	D		10	M		10	V	
11	L		11	M		11	S	
12	M		12	J		12	D	
13	M		13	V		13	L	
14	J		14	S		14	M	
15	V		15	D		15	M	
16	S		16	L		16	J	
17	D		17	M		17	V	
18	L		18	M		18	S	
19	M		19	J		19	D	
20	M		20	V		20	L	
21	J		21	S		21	M	
22	V		22	D		22	M	
23	S		23	L		23	J	
24	D		24	M		24	V	
25	L		25	M		25	S	
26	M		26	J		26	D	
27	M		27	V		27	L	
28	J		28	S		28	M	
29	V		29	D		29	M	
30	S		30	L		30	J	
			31	M				

## Les déchets verts



Autorisés

- Tonte de gazon ● Feuilles ● Plantes ● Fleurs ● Branchages ● Tailles de haies ● Les branches (maximum 10 cm de diamètre et 1,20 mètres de long) doivent être fixés en fagots avec un lien naturel (pas de ficelle en plastique)

Vos déchets verts doivent être présentés la veille au soir du jour de collecte dans des sacs réutilisables "déchets verts" ou des bacs de collecte.



Refusés

- Déchets verts en vrac ● Troncs ● Souches d'arbre ● Déchets alimentaires ● Terre ● Branches dont le diamètre dépasse 10 cm et la longueur 1,20 mètres ● Objets en bois ● Cagettes ● Pots de fleurs

Inter Caux Vexin  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SERVICE ENVIRONNEMENT  
02 35 34 73 74

## Du nouveau à la Déchetterie de Montville : "Offrez une seconde vie à vos objets en bon état"

Si vous souhaitez vous séparer d'objets devenus inutiles pour vous mais encore en bon état, sachez que vous pouvez désormais les déposer dans des conteneurs spécialisés à la Déchetterie de Montville : ils seront ensuite collectés et valorisés par

l'Association **Le Maillon Normand - Croix Rouge Insertion**. Vous participerez ainsi à réduire la production de déchets et favoriserez l'insertion professionnelle en soutenant cette association actrice de l'économie sociale et solidaire.

### Objets concernés :

- Equipement électrique et électronique
- Jouets, articles de loisirs et de bricolage
- Ameublement

## CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS SE TRIENT !

**Astuces au quotidien :**

- bien les vider
- inutile de les laver
- bien les séparer
- sans sac
- cartons bien pliés




**TOUS les emballages en plastique**



**TOUS les emballages en métal**



**TOUS les emballages en carton**



**TOUS les papiers**



Déposez TOUS les emballages et TOUS les papiers dans votre bac jaune



## LES AUTRES TRIS

**Vêtements**



**ASSOCIATIONS  
OU  
CONTENEURS  
TEXTILES**

**Les emballages  
en verre**



**CONTENEURS  
VERRE**



**Ampoules**



**Jouets, jeux**



**MAGASINS,  
RECYCLERIES OU  
DÉCHETTERIES**

**Médicaments et seringues,  
EN PHARMACIE**



**Tuyaux**



**Déchets  
dangereux**



**Mobilier  
de jardin**



**Objets en  
plastique**



**DÉCHETTERIES**



**Brosse à dents**



**Vaisselle**



**Biodéchet  
non-compostable**



**Couche,  
mouchoir**



**ORDURES  
MÉNAGÈRES**



Suivez  
**l'actu  
tri**  
du  
Facebook 1



facebook.com/  
smedar.officiel

**SMÉDAR**

Service pour l'élaboration des Plans  
de Développement de Territoire

www.smedar.fr  
TEL. 02 32 18 43 87

**CITEO**

**Inter  
Cœur  
Vexin**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pour toute demande, relative à vos bacs  
de collecte, merci de nous contacter au : 0 800 350 103



## Nids de guêpes, de frelons et de frelons asiatiques

Si vous avez un nid de guêpes, de frelons ou de frelons asiatiques, la Mairie peut vous aider dans le financement de sa destruction : il vous suffit de contacter une entreprise spécialisée et d'apporter en Mairie la facture et votre RIB. La Mairie vous remboursera de 30 euros.

A titre indicatif, liste non exhaustive des intervenants dans la région :

- ALLO LA GUEPE** : ..... 06 72 42 17 00  
allolaguepe@gmail.com
- DESTRUCT GUEPES** : ..... 06 42 68 49 02
- GUEPES-ACTION 76** : ..... 06 10 41 36 96
- GUEPES SERVICE 76** : ..... 06 25 42 42 25  
guepes76@hotmail.fr

- JV FRELONS** : ..... 06 23 33 02 33  
vallois.jeremy@orange.fr
- AJ NUISIBLES NORMANDS** : ..... 06 71 04 32 59  
aj.nuisibles.normand@gmail.com
- YERVILLE GUEPES** : ..... 06 95 65 40 77  
yerville.guepes@gmail.com
- NORMANDIE NUISIBLES** : ..... 06 30 49 92 52  
taupenet@gmail.com
- SOS FRELON 76** : ..... 06 17 92 59 30  
(+ apiculteur)

Pour le frelon asiatique, vous pouvez appeler la plateforme de lutte contre le frelon asiatique

**02 77 64 57 76**

Site internet : <http://www.frelonasiatique76.fr>

## ATTENTION aux chenilles processionnaires !

Les processionnaires du pin et les processionnaires du chêne sont des insectes (papillons) qui, au stade chenille, sont recouverts de poils **urticants\***. Ces derniers sont présents dans les cocons, dans les nids et dans les sites d'enfouissement et peuvent affecter la santé des Hommes et des animaux lors des stades larvaires avancés.



Nid et procession de chenilles processionnaires du chêne  
(*Thaumetopoea processionea*)

Les chenilles processionnaires du chêne, d'aspect gris argenté avec des lignes de points orange sur les flancs sont fortement velues et couvertes de soies urticantes. Elles peuvent être observées en nid plaqué sur les troncs à partir d'avril jusqu'en juillet.

Les chenilles processionnaires du pin, brun noirâtre avec des poils orange/rougeâtres sur le dessus et les flancs sont observables dans les nids à partir d'octobre et descendent en procession pour atteindre le sol à partir de janvier jusqu'en mai.



Nid et procession de chenilles processionnaire du pin  
(*Thaumetopoea pityocampa*)



Si vous pensez reconnaître l'une de ces deux espèces :

Vous pouvez la signaler

- **En ligne**, en utilisant l'onglet Signaler sur le site suivant :  
[www.chenille-risque.info](http://www.chenille-risque.info)
- Par **téléphone** en direct auprès de FREDON Normandie au 02.31.46.96.50

Pour plus d'information et accéder à de la documentation sur les moyens de lutte, vous pouvez consulter le site internet de l'Observatoire des chenilles processionnaires ou consulter le site internet de FREDON Normandie :

[www.chenille-risque.info](http://www.chenille-risque.info)  
[fredon.fr/normandie](http://fredon.fr/normandie)

## LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !



**ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!**





### Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

**C'EST INTERDIT !**

Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9/08/1978. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, **le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants\*** en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment.



La combustion à l'air libre des déchets verts est **peu performante** et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

En outre, **la toxicité** des substances émises peut **être accrue** quand sont **associés d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

**Attention :**  
EN CAS DE  
NON-RESPECT  
DU RSD, UNE  
**contravention**  
DE **450 €**  
PEUT ÊTRE APPLIQUÉE  
POUR UN PARTICULIER  
(article 131-13 du nouveau code pénal)

\*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

**Particuliers, collectivités,  
entreprises sont concernés.**

### Déchets visés :

tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins... en mélange ou pas avec d'autres déchets.

### Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :



**LA COMPOSTAGE DOMESTIQUE**

tontes de pelouse et feuillements peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.



**LE BROYAGE ET LE PAILLAGE**

petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.



**LA DÉCHÈTERIE**

vous pouvez également y déposer vos déchets verts ils y seront valorisés

**98 % de la population a accès à l'une des 269 déchèteries de la région Normandie**

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des **composteurs**, renseignez-vous !

Certaines collectivités proposent des aires de broyage, des locations de broyeurs ou des prestations de broyage à domicile

Source : Enquête nationale ADEME 2013

**LA COLLECTE AU PORTE À PORTE**

Certaines collectivités organisent des collectes de déchets verts

L'entretien du jardin pour un particulier génère des **déchets verts** que l'on estime en moyenne en France à **160 kilos** par personne et par an. Pour s'en débarrasser, **9 %** des foyers les brûlent, ce qui représente près de **un million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre. (source ADEME)

**Attention** les incinérateurs de jardin ne sont pas une solution et polluent également

En région Normandie, retrouvez plus d'informations et d'outils pédagogiques sur : <https://normandie.ademe.fr/expertises/dechets-et-economie-circulaire>

### LE SAVIEZ-VOUS ?

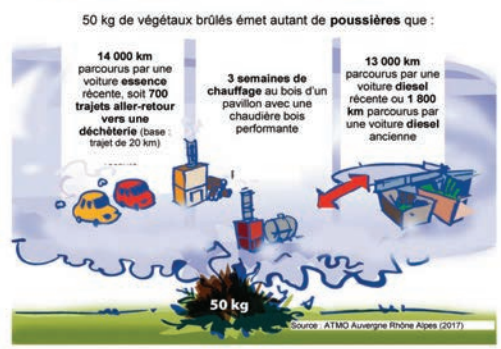
EN FRANCE, LA MAUVAISE QUALITÉ DE L'AIR...

**...CAUSE 48 000 DÉCÈS PRÉMATURÉS PAR AN \***

**...RÉDUIT de 9 MOIS en moyenne L'ESPÉRANCE DE VIE**

**...EST À L'ORIGINE DE MALADIES OU D'INSUFFISANCES RESPIRATOIRES**

**...COÛTE PLUS DE 100 MILLIARDS D'EUROS PAR AN \*\***



Contrairement à une idée reçue, l'apport volontaire en déchèterie est préférable à une combustion à l'air libre.

\* Source : Santé publique France 2016  
\*\* Source : rapport du Sénat 2015



LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME TOUJOURS À VOS CÔTÉS

➤ Vous souhaitez faire une demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA à domicile)

➤ Sachez que vous avez un téléservice à votre disposition



Pour cela il suffit de cliquer sur l'adresse suivante :

<https://solidarites.seinemaritime.fr>



SEINE-MARITIME  
- LE DÉPARTEMENT -

## Contact

### DIRECTION DE L'AUTONOMIE

Direction adjointe Prestations  
Quai Jean-Moulin  
CS 56101 - 76101 ROUEN CEDEX

Assistance du téléservice :

02 35 15 69 70

[teleserviceapa.assistance@seinemaritime.fr](mailto:teleserviceapa.assistance@seinemaritime.fr)

## Informations CLIC

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) accueille toute personne âgée de plus de 60 ans ainsi que leur entourage :

Il vous informe, via notamment l'évaluation à domicile, sur l'ensemble des dispositifs d'aides (à domicile et en établissement).

Il vous oriente vers les services appropriés : soins, transports, télé-assistance, hébergement, loisirs,

Il vous accompagne dans vos démarches : conseils personnalisés, aide à la prise de décision, accès aux droits et aux soins.

Il vous sensibilise par des actions de prévention : forums, conférences, ateliers mémoire, équilibre...

### Adresse :

Centre Hospitalier de l'Austreberthe  
17 Rue Pierre et Marie Curie 76360 BARENTIN  
02.35.92.10.24 clic.seineaustreberthe@orange.fr

### Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h30 à 12h30  
Mercredi et Vendredi de 13h30 à 17h00

#### ENCART PUBLICITAIRE À INSERER

DANS LE BULLETIN MUNICIPAL « L'ECHO » DE FRESQUIENNES  
PARUTION 2024

A renvoyer AVANT LE 15 Janvier 2024

Je soussigné :

Adresse et nom de l'entreprise :

N° de téléphone :

Adhésion pour un encart publicitaire couleur dans le Bulletin Municipal « L'ECHO » de Fresquiennes



COMMUNE DE  
FRESQUIENNES

#### TARIF RETENU POUR 1 PARUTION

<input type="checkbox"/> 90 X 25	➔	24.00 €
<input type="checkbox"/> 90 x 60	➔	40.00 €
<input type="checkbox"/> 55 x 200	➔	63.00 €
<input type="checkbox"/> ¼ page	➔	70.00 €

1 parution soit .....€

2 parutions soit .....€

Fait à  
Le

Signature

Correspondance : Monsieur le Maire  
Mairie de Fresquiennes, 41 rue du centre 76570 FRESQUIENNES  
Tél : 02.35.32.51.92 E-mail : mairiedefresquiennes@orange.fr



**Inter Caux Vexin**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## LE RELAIS PETITE ENFANCE

vous accueille :

**en ATELIERS COLLECTIFS sur inscription**

- Le lundi, en alternance tous les 15 jours de 9h à 11h à Quincampoix ou de 9h30 à 11h à Roumare
- Le mardi, de 9h à 11h, à Clères
- Le jeudi, de 9h à 11h, à Fresquiennes
- Le vendredi, de 9h à 11h, à Eslettes

**lors de PERMANENCES à Clères A l'Espace Clara, sur rendez-vous**

- le lundi et le vendredi de 13h30 à 16h30
- le mardi de 13h30 à 17h
- Un mercredi par mois de 9h à 12h
- le jeudi de 13h30 à 17h30

## LE RELAIS PETITE ENFANCE C'EST QUOI ?

Un lieu d'informations, d'échanges et de rencontres **GRATUIT** pour :

- partager un temps d'accueil collectif avec d'autres assistant(e)s maternel(le)s, parents et enfants en favorisant l'échange et la socialisation de l'enfant ;
- obtenir un accompagnement pédagogique de la part de la puéricultrice ;
- obtenir des informations sur vos droits et devoirs en tant que salarié(e) et employeur : contrat de travail, démarche d'agrément, formation de professionnalisation, etc.
- participer aux activités ludiques, artistiques, motrices et de sociabilisation encadrées par une puéricultrice.

**LA BULLE PETITE ENFANCE**  
Une newsletter dédiée au développement de l'enfant  
Inscrivez vous sur [intercauxvexin.fr](http://intercauxvexin.fr) ou scannez ce code :



**Inter Caux Vexin**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Votre contact Relais de Clères :**  
Espace Clara  
64 côte du Mont Blanc  
76690 Clères  
02 35 37 06 77 / 06 74 13 54 80  
[ram.cleres.montville@orange.fr](mailto:ram.cleres.montville@orange.fr)



**CHARLÈNE BERAUX**

**CONSEILLÈRE EN IMMOBILIER**

## BONJOUR À TOUS

CHOISISSEZ UNE PROFESSIONNELLE LOCALE

- Fresquiennaise
- Maman de Piotr et d'Olga
- Native de Barentin

**Contactez-moi :**

**Charlène BERAUX - Conseillère en immobilier**

06.20.00.50.89

[charleneberaux@berauximmobilier.fr](mailto:charleneberaux@berauximmobilier.fr)

**berauximmobilier.fr**

155 rue Victor Hugo 76480 Duclair

**RECHERCHE DE BIENS À VENDRE**

**ESTIMATION GRATUITE**

**TRANSACTION - LOCATION - VENTE**

**DIAGNOSTICS REMBOURSÉS \***

**CONSEIL - ECOUTE - EXPERTISE**



\*VOIR CONDITIONS EN AGENCE

## Séances d'information aux premiers gestes de secours d'urgence

En Salle du Conseil (ou autre salle communale)

Samedi 14 Octobre 2023 de 10h à 12h - Samedi 17 Février de 10h à 12h

A l'initiative de Madame Bernadette VIVES, Adjointe au Maire, une information suivie d'une pratique aux premiers gestes de secours d'urgence vous seront proposées. Ce sera l'occasion également de manipuler un défibrillateur.

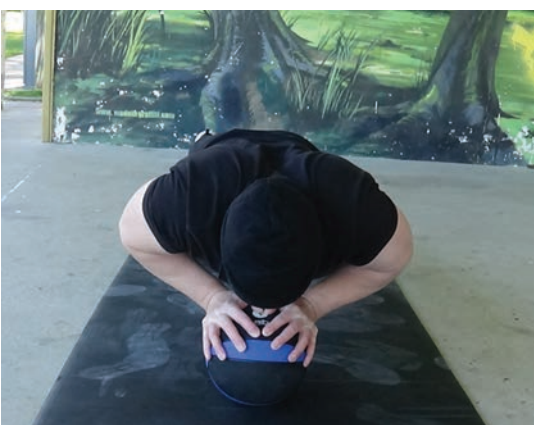
Les séances précédentes ont rencontré un bel engouement. Au vu de cet intérêt, il serait préférable de s'inscrire en Mairie afin d'être 12 maxi par session et de profiter pleinement de la formation aux gestes de premiers secours.

**NB** : Comme vous le savez le défibrillateur à Fresquiennes se situe sur le mur de la Mairie, sur le côté.

## 2 records du monde organisés à Fresquiennes ont été homologués par le célèbre Guinness des Records : témoignage du champion

Tout d'abord, je me présente : Eric Lejeune 48 ans natif de Berck et résident du Tréport, 2 records du monde de pompes ont été organisés dans la commune de Fresquiennes le 21 mars 2023 grâce à la contribution de M. Le Maire, Nicolas OCTAU, qui a mis à disposition la salle communale et qui a permis d'organiser l'événement selon les directives du Guinness des Records.

Il s'agit de 2 variantes de pompes diamants sur balles de médecine en 1 minute qui impliquent du gainage, de l'équilibre et des atouts musculaires au niveau triceps :



- Concernant le premier record (pompes diamants avec 20 livres sur le dos en 1 min), 35 pompes étaient nécessaires pour établir le record, 43 ont été réalisées !...

- Concernant le 2<sup>ème</sup> record (pompes diamants sur balles en 1 min) qui était détenu par un champion historique Grec spécialiste dans la discipline avec une performance de 51 en 1 minute, 3 de plus ont été enregistrées par le Livre des Records soit 54 en 1 minute !...

Ces 2 performances homologuées s'ajoutent aux 10 premiers titres mondiaux obtenus entre 2020 et 2023.

Ce palmarès de 12 records du monde dans la discipline reste à ce jour inégalé en France !...

Concernant ma préparation : 1h30 par jour de musculation à base de pompes et de travail du mouvement. Un jour de la semaine est consacré au repos et à la récupération.

A ce programme s'ajoute tout un travail de préparation mentale et notamment de visualisation du mouvement.

Durant mes séances d'entraînement, il y avait également tout un travail d'analyse du mouvement à l'aide de caméscopes qui filmaient chacune de mes séances.



Le Jury du Guinness des Records est effectivement très rigoureux sur la posture. Il vérifie notamment l'amplitude et la posture à l'aide des vidéos fournies devant et sur le côté.

Chacune des pompes est étudiée à la loupe et tout mouvement non conforme aux Directives de l'institution des Records est disqualifié !

Prochaine étape : tenter de décrocher un 13<sup>ème</sup> titre mondial sur la même variante avec charge de 40lb ou à défaut sur une autre variante...

Cordialement, Eric LEJEUNE

Reportage à retrouver sur France Bleu Normandie "Les Normands du Bout du Coin" - 29/08/2023

## ON "CONTE" SUR VOUS !

**V**oici revenu le Festival du Conte de Fresquiennes & Caux ! Festival majeur dans le département pour ce qui est de l'Art de la parole et de la Culture Populaire Orale. Cet automne,

l'équipe de la Puce à l'Oreille nous propose de retrouver des paroles multiples à venir écouter dans des lieux aussi divers qu'une médiathèque, en pleine nature, mais aussi dans des salles de spectacle..!



Anne Marchand

**N**ous nous retrouverons à Fresquiennes le samedi 7 octobre à 10h30 en compagnie d'Anne Marchand qui nous propose une conférence contée autour des «Croyances et superstitions de marins»... sur le chemin des Chasse-marées, normal !



Pépito Matéo

**E**t comme depuis plus de 30 ans, Fresquiennes accueillera le samedi 14 octobre, une formidable soirée-spectacle assurée par le grand Pépito Matéo !


www.fresquiennes-caux-festival.fr  
06.61.33.27.97



www.fresquiennes-caux-festival.fr

### 34<sup>ème</sup> Festival du Conte de Fresquiennes & Caux

*Du samedi 7 au dimanche 15 octobre 2023 à Pavilly, Barentin, Fontaine le bourg, Canteleu, Clères, Le Trait et... Fresquiennes !*

Renseignements au 06.61.33.27.97 sur 

ou sur [www.fresquiennes-caux-festival.fr](http://www.fresquiennes-caux-festival.fr)



Page Facebook du Festival



C'est aussi des véhicules Mercedes- Benz

**100 % ELECTRIQUES**



**Véhicule utilitaire ou poids lourds, thermique ou électrique,**

L'équipe commerciale du groupe NORMANDY DIESEL est prête à vous conseiller



Mercedes-Benz

Tel : 02 32 91 98 98

[commercial76@normandydiesel.com](mailto:commercial76@normandydiesel.com)

## La sécurité routière de la Seine-Maritime recrute des bénévoles !

Vous vous sentez concerné par la sécurité routière ? Vous êtes sensible aux drames qui se jouent chaque année sur nos routes ?

Devenez acteur de la sécurité routière en rejoignant les rangs des Intervenants Départementaux de la Sécurité Routière (IDSr) !

Après une formation, vous interviendrez, sous l'égide de la préfecture, dans de nombreux domaines de la sécurité routière (auprès d'établissements scolaires, professionnels ou lors d'action "grand public"...).

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site de la [préfecture](http://seine-maritime.gouv.fr) ou en contactant la coordination ([ddtm-speric-bsrte@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddtm-speric-bsrte@seine-maritime.gouv.fr) ou 02.76.78.34.43).

**Le bénévole idéal, C'EST VOUS !**

Devenez **Intervenant Départemental de Sécurité Routière**

**MON FILS COURT PAS EN BUS**  
**IL NE FAIT PAS LE POIDS FACE À UN BUS**

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE**

Renseignements au **02.76.78.34.43**  
[ddtm-speric-bsrte@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddtm-speric-bsrte@seine-maritime.gouv.fr)

Concrétisons ensemble votre **projet immobilier**



ÇA FAIT DU BIEN À L'IMMOBILIER

Bonjour,

*Vous avez pour projet de vendre ou de connaître la valeur de votre bien ? Faites-moi confiance !*

*Votre entourage a cette même volonté ? Faites-le moi savoir, je rémunère mes apporteurs d'affaires.*

*Contactez moi. Je vous expliquerai tout !*



Manuel **FERREIRA**  
**06 69 57 14 26**

[manuel.ferreira@iadfrance.fr](mailto:manuel.ferreira@iadfrance.fr)

FRESQUIENNES (76570)

El, Mandataire indépendant en immobilier (sans détention de fonds), agent commercial de la SAS I@D France immatriculé au RSAC de Rouen sous le n°884836362, RCP MMA, n°127104506, titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société I@D France SAS



## Autorisations d'urbanisme : NOUVEAU SERVICE EN LIGNE

La communauté de communes Inter Caux Vexin simplifie les démarches des habitants en ouvrant un guichet numérique.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, il est possible de **déposer de manière dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme** pour les communes comme Fresquiennes dont l'instruction des dossiers est assurée par les services de la CCICV.

**Ce service gratuit, accessible depuis le site internet de la communauté de communes (<https://www.intercauxvexin.fr/fr/GNAU>), permet aux particuliers et aux professionnels d'effectuer leur demande en ligne et d'être guidés pour constituer leur dossier.**

Grâce au guichet numérique, il est possible de suivre l'instruction des demandes en temps réel et de conserver les pièces des dossiers aussi longtemps que nécessaire.

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation : les communes continuent d'accueillir les habitants pour recevoir les demandes papier ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement.

Simple, sécurisée, la dématérialisation facilite le dépôt des demandes et limite les déplacements !

**Vous trouverez le guide d'utilisation du guichet numérique sur :**

<https://www.intercauxvexin.fr/fr/GNAU>

**VOUS SOUHAITEZ RÉALISER DES TRAVAUX ?**

**VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SIMPLIFIE VOS DÉMARCHES !**

**Déposez vos demandes d'autorisations d'urbanisme en ligne**

**UN SERVICE SIMPLE, GRATUIT ET SÉCURISÉ**

[www.intercauxvexin.fr/fr/GNAU](https://www.intercauxvexin.fr/fr/GNAU)

ou scannez ce code

DÉCLARATION PRÉALABLE  
CERTIFICAT D'URBANISME  
PERMIS DE CONSTRUIRE  
PERMIS D'AMÉNAGER  
PERMIS DE DÉMOLIR  
DÉCLARATION PRÉALABLE  
CERTIFICAT D'URBANISME  
PERMIS DE CONSTRUIRE  
PERMIS D'AMÉNAGER  
PERMIS DE DÉMOLIR

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Les communes continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.

## Pour vos TRAVAUX D'URBANISME :

**Quand vous avez l'arrêté autorisant vos travaux d'urbanisme, n'oubliez pas de :**

- Remplir et déposer votre **DOC** (Déclaration d'Ouverture de Chantier) s'il s'agit d'un PC (Permis de Construire)
- Remplir et déposer votre **DAACT** (Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux) s'il s'agit d'un PC (Permis de Construire) ou d'une DP (Déclaration Préalable)

### **A NOTER si vous avez besoin de renseignements en matière d'urbanisme :**

Depuis 2020, le service ADS du pôle de Montville reçoit les habitants des communes dont il assure l'instruction sur rendez-vous uniquement, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

**Secrétariat - Service instruction du droit des sols**

**Tél. 02 32 93 95 31**

**[urba@intercauxvexin.fr](mailto:urba@intercauxvexin.fr)**

Communauté de Communes Inter Caux Vexin

→ Pôle de Montville - 9 Place de la République, 76710 Montville - [www.intercauxvexin.fr](http://www.intercauxvexin.fr)

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 07 FÉVRIER 2023

Monsieur le Maire demande à ajouter un point d'ordre du jour :

Changement des menuiseries extérieures de l'école et de la cantine – délibération

Le conseil municipal accorde l'ajout de ce point.

### **1) Modification du tableau des effectifs – délibération,**

Deux agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade dans le cadre de leur évolution de carrière. De plus, suite au départ à la retraite d'un agent technique, le tableau des effectifs doit être modifié. Il est proposé de supprimer deux postes d'adjoint technique (26,34/35<sup>ème</sup> et 35/35<sup>ème</sup>) pour être remplacés par deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (de même quotité horaire). Il est également proposé de supprimer le poste d'agent de maîtrise principal (35/35<sup>ème</sup>).

Ces avancements portent sur les deux agents recrutés récemment (agent de cantine et agent technique). L'agent technique n'a jamais pu bénéficier d'un avancement dans son ancienne collectivité malgré environ vingt ans d'expérience. Les deux agents réalisent du bon travail.

L'agent des salles polyvalentes a été remplacé par une personne contractuelle avec un contrat de trois mois. Elle réalise actuellement des heures supplémentaires car elle remplace une ATSEM en arrêt maladie. Ce qui lui permet de compléter son contrat à mi-temps dans les salles.

Il est important de laisser évoluer les agents dans leur carrière. Néanmoins, cette évolution par l'ancienneté ne leur permet pas d'obtenir un grade supérieur l'année suivante sauf si l'agent obtient un concours.

Monsieur le Maire propose donc de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

FILIERE Cadre d'emploi Grade	Catégorie	Effectif	Durée /35ème	Rémunération
<b>Filière ADMINISTRATIVE</b>				
Adjoints administratifs territoriaux				
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35/35è	
Adjoint administratif	C	1	20/35è	
<b>Filière TECHNIQUE</b>				
Adjoints techniques territoriaux				Selon le classement de l'agent
Adjoint technique territorial	C	1	27/35è	
Adjoint technique territorial	C	1	29,92/35è	
Adjoint technique territorial	C	1	24/35è	
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	26,34/35è	
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35/35è	
Agent de maîtrise	C	1	35/35è	

Monsieur le Maire demande à nouveau au conseil municipal de l'autoriser à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statu-

taires relatives à la fonction publique territoriale.

En conséquence de la création de poste, et des postes non modifiés, Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le TABLEAU DES EMPLOIS ci-dessus, à compter du 07/02/2023 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'adopter la création d'emploi ainsi proposée,
- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- D'accorder les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

ADOpte : à l'unanimité des présents la proposition ci-dessus.

### **2) Virement de crédit – exercice comptable 2022,**

En fin d'année 2022, afin de pouvoir régler les dépenses au chapitre 66 correspondant aux intérêts d'emprunt, il a été effectué un virement de crédit d'un montant de 1.005,00 € depuis la ligne de dépenses imprévues au 022.

Monsieur le Maire se devant d'informer le conseil municipal.

### **3) Subvention au profit de l'école des Marronniers pour les voyages scolaires – délibération,**

Chaque année l'école bénéficie d'une somme de 1.600 € afin de régler le transport des voyages scolaires. Pour plus de facilité, Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'acter cette subvention et de la verser chaque année à l'école des Marronniers de Fresquiennes.

Jusqu'alors la subvention accordée était mise en œuvre en payant directement les transporteurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le versement d'une subvention annuelle de 1.600 € à l'école des Marronniers.

Pour rappel, à titre exceptionnel, une subvention délibérée lors du conseil municipal précédant s'ajoute pour l'année 2023 à hauteur de 750 €.

### **4) Demande de subvention pour la classe découverte à St Martin de Bréhal pour l'école des Marronniers – délibération,**

L'école des Marronniers de Fresquiennes part en classe de mer pendant une durée de cinq jours à Saint Martin de Bréhal. Monsieur Le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal à l'effet de déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental afin de diminuer le coût du voyage. Il s'agit d'une aide à hauteur de 2,30 € par enfant et par nuitée. 44 enfants partiront en voyage.

Après échange, l'ensemble des conseillers municipaux accepte le dépôt d'une demande de subvention.

### **5) Participation des familles de l'école à la classe découverte à Saint Martin de Bréhal – délibération**

La classe de mer à Saint Martin de Bréhal aura lieu du 27 mars au 31 mars 2023. Deux classes, correspondant à 44 enfants de l'école de Fresquiennes, partiront entre autres découvrir la voile en catamaran, le golf et l'île Chausey.

# Conseils Municipaux

Voici le détail des dépenses et participations financières :

DEPENSES		RECETTES	
	Montant		Montant
Hébergement « Pep50 »	14.045,40 €	Coopérative scolaire	1.540,00 €
Transport	2.198,00 €	Association parents d'élèves	660,00 €
		Subvention du Département	506 €
		Participation commune « transport voyage scolaire »	1.135,00 €
		Participations familles	12.402,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>16.243,40 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16.243,40 €</b>

La participation de la commune correspond aux 750 € exceptionnellement accordés pour la classe de mer et à une partie de la participation au transport pour les voyages scolaires.

La participation des familles de 12.402,40 € sera donc divisé par 44 enfants, ce qui représente un coût par enfant de 281,87 €. Il a été proposé aux familles de payer en 4 fois plus le solde. Certaines familles ont fait le choix de payer en une seule fois plus le solde en mai. Soit une échéance à hauteur de 60,00 € par mois pendant 4 mois puis le solde.

Après échange, l'ensemble des conseillers municipaux acceptent le passage en comptabilité des sommes ci-dessus inscrites.

Mme VIVES précise que le CCAS pourra participer à hauteur de 30 € pour les habitants de Fresquiennes.

Les classes de M. BAUDRIN (CP/CE1) et Mme FOUSSOUL (CE1/CE2) sont concernées. M. LOISEL regrette que les CE2 de chez Mme CADET ne partent pas non plus alors que l'an dernier ils ne sont déjà pas partis en classe de neige. La problématique est en partie à cause du transport (il n'existe pas de bus assez grand pour emmener les deux classes ainsi que tous les CE2). Les enfants partent par classe et non par niveau. La classe de Mme CADET partira à la ferme aux ânes à Beaubec la Rosière, 2 jours et 1 nuit.

Monsieur OCTAU souligne les efforts réalisés par Monsieur Le Directeur de l'école ainsi que par l'association de parents d'élèves qui permet d'apporter un dynamisme et un soutien financier dans les projets réalisés par l'école.

## **6) Travaux de voiries par l'Inter Caux Vexin – programme 2023 – délibération,**

Pour rappel, la communauté de communes Inter Caux Vexin, communauté à laquelle Fresquiennes appartient, ayant la compétence « voiries », il est proposé chaque année un état des lieux de la voirie communale et le cas échéant des travaux selon les problématiques rencontrées. Le financement de la commune s'élève ensuite à 25% du montant des dépenses hors taxes.

Le programme de l'année 2022 a pris beaucoup de retard, il est donc proposé au conseil municipal de valider à nouveau le projet de réfection du Chemin des Cambres pour 2.660,00 € en dépenses de fonctionnement et les travaux d'investissement Chemin du Bourg Joly pour 8.220,00 €.

Afin de compléter ces travaux, il est proposé l'installation d'un avaloir dans le but d'améliorer l'évacuation des eaux

pluviales, toujours Chemin du Bourg Joly à hauteur de 2.540,00 € HT.

Manuel DEMAREST précise que des maisons sont régulièrement inondées lors de fortes pluies. Monsieur Le Maire va informer la société « INGETEC » en charge du schéma de gestion des inondations.

Monsieur le Maire interroge les conseillers sur l'état des routes de la commune. Monsieur DEMAREST précise que les caniveaux situés Chemin de Tous Vents sont encore en train de se desceller. Monsieur le Maire a eu l'information à propos du Chemin du Bagot.

Après échange, l'ensemble des conseillers municipaux acceptent ces dépenses à inscrire au budget 2023.

## **7) Travaux d'éclairage public par le SDE76 – projet 2023 – délibération,**

Le SDE76 propose son aide aux communes souhaitant réaliser des travaux d'éclairage public ou d'enfouissement des réseaux.

Cette année la commune souhaite réaliser le passage en LED Hameau Le Bagot pour 11 lanternes. Le coût total représente 13.746,00 € TTC. Le SDE76 participe à hauteur de 8.441,00 € TTC et la commune à hauteur de 5.305,00 € TTC.

Après échange, l'ensemble des conseillers municipaux acceptent :

- La réalisation de ces travaux,
- D'inscrire les crédits au budget 2023 pour un montant de 5.305,00 € TTC,
- De demander au SDE76 de programmer les travaux dès que possible,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Monsieur le Maire aimerait ajouter deux lampes qui ont été oubliées rue du Centre (à hauteur de la boulangerie et Sente du Bourg).

Les élus sont sollicités pour qu'un retour soit apporté sur les lampadaires qui resteraient allumer dans la nuit. Il est également rappelé que l'extinction peut se faire jusqu'à 30 minutes de décalage entre les rues ou hameaux.

Doivent être transmis avant le 30 mars, les projets envisagés pour l'année 2024. Monsieur LEGRAND invite les élus à donner leur avis à ce sujet. Le passage en leds des hameaux suivants :

- Manoir Bosquet,
- Hameau des Cambres et Chemin du Plix,
- Route du Houlme,
- Hameau de la Bénardière,
- Hameau de Tous Vents.

Un deuxième projet avait été envisagé pour l'éclairage du stade de foot néanmoins le devis bien trop élevé a été écarté (64.621,25 € à charge de la commune, 96.996,00 € au total).

## **8) Maîtrise d'œuvre de la construction du préau de l'école – délibération,**

Le préau de l'école ayant été démoli pour permettre la construction de la nouvelle garderie, la construction d'un nouveau préau est envisagée dès la fin des travaux de la

## Conseils Municipaux (suite)

garderie. Pour ce faire, un maître d'œuvre a été sollicité et retenu, à savoir l'Agence Buray pour un coût de 8,50% sur la base de 145.000 € HT de travaux, soit 12.325,00 € HT. Le Maître d'œuvre va donc réaliser le permis de construire (les personnes morales doivent déposer un permis par l'intermédiaire d'un architecte) et le dossier de marché public pour la construction puisque le coût des travaux dépasse les 100.000 € HT et interviendra pour le suivi du marché public et des travaux.

Après échange, l'ensemble du conseil municipal accorde l'intervention du Maître d'œuvre « Architecte Agence Buray ».

### **9) Construction du préau de l'école – délibération,**

Le visuel du préau est présenté aux élus. Le toit est en ardoise pour garder une unité avec la nouvelle garderie. Il sera d'une superficie de 120 m<sup>2</sup> (1m<sup>2</sup> par enfant environ) contre 100 m<sup>2</sup> pour le précédent.

Monsieur le Maire rappelle que des subventions peuvent être sollicitées dans le cadre de la construction du préau de l'école. Afin de compléter le dossier de subventions, les services de la Préfecture souhaite une délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement.

L'Etat demande à ce que les dossiers soient suffisamment avancés pour attribuer les subventions.

Grâce à l'estimation du Maître d'œuvre, le plan de financement se présente de la manière suivante :

DEPENSES	Montant HT en €	RESSOURCES	Montant en €	%
Maître d'œuvre	12.325,00	<b>Aides publiques :</b> - DETR et DSIL - Département 76	89.000,00	50
Travaux	145.000,00			
Contrôles et CSPS	5.075,00			
Assurance DO	4.350,00			
Actualisation	7.250,00			
Frais d'appel d'offre	1.000,00			
Mobilier	3.000,00			
<b>Sous total</b>	<b>178.000,00</b>	<b>Sous total</b>	<b>142.400,00</b>	<b>80</b>
		<b>Autofinancement :</b> Fonds propres	35.600,00	20
<b>TOTAUX</b>	<b>178.000,00</b>		<b>178.000,00</b>	<b>100</b>

Après échange, l'ensemble du conseil municipal accepte :

- Le plan de financement de la construction du préau,
- L'inscription des crédits à l'exercice 2023,
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les demandes de subventions,
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer la procédure de marché public.

Le choix des entreprises interviendra lors d'un prochain conseil municipal après la mise en ligne du marché public.

### **10) Réfection de la toiture de la boulangerie – délibération,**

Le dossier de subvention de la toiture de la boulangerie auprès de la Préfecture n'a pas abouti en 2022. Monsieur

le Maire propose aux conseillers municipaux de renouveler cette demande auprès des services de l'Etat. Le devis a donc été actualisé et s'élève désormais à 47.267,00 € HT. Les services du Département ont accordé en 2022 une subvention de 14.180,10 €.

Monsieur le Maire propose donc le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant HT en €	RESSOURCES	Montant en €	%
Pose et fournitures	47.267,00	<b>Aides publiques :</b> - Etat - Département (subvention accordée)	23.633,50	50
			14.180,10	30
<b>Sous total</b>	<b>47.267,00</b>	<b>Sous total</b>	<b>37.813,60</b>	<b>80</b>
		<b>Autofinancement :</b> Fonds propres	9.453,40	20
<b>TOTAUX</b>	<b>47.267,00</b>		<b>47.267,00</b>	<b>100</b>

Lorsque la Préfecture aura confirmé la complétude du dossier et accordé le commencement du projet, les travaux pourront débuter. En effet, il devient urgent d'agir car il continue d'y avoir des fuites.

Après échange, l'ensemble des conseillers municipaux acceptent :

- D'inscrire la dépense au budget 2023,
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les demandes de subventions,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise « Couverture Zinguerie Claude Maréchal » afin d'entreprendre les travaux (dès l'accord de débiter des financeurs).

### **11) Acquisition d'un camion benne – délibération,**

Le camion benne de la commune vieillit et manque régulièrement de tomber en panne. De plus, plusieurs réparations sont à effectuer pour valider la contre-visite du contrôle technique. Monsieur le Maire et les Adjointes proposent de procéder à son remplacement. Un camion « sans nez » pour accéder dans le cimetière avec un petit coffre pour ranger les outils est nécessaire.

Ce projet est en partie subventionnable par le Département de la Seine-Maritime à hauteur de 30%. Des devis ont été effectués et un camion correspondant aux attentes a été choisi.

L'entreprise retenue est « Normandy Diesel » pour un montant de 39.990,00 € HT.

DEPENSES	Montant HT en €	RESSOURCES	Montant en €	%
Acquisition	39.990,00	<b>Aides publiques :</b> - Département (subvention accordée)	11.997,00	30
<b>Sous total</b>	<b>39.990,00</b>	<b>Sous total</b>	<b>11.997,00</b>	<b>30</b>
		<b>Autofinancement :</b> Fonds propres	27.993,00	70
<b>TOTAUX</b>	<b>39.990,00</b>		<b>39.990,00</b>	<b>100</b>

## Conseils Municipaux (suite)

Après échange, le conseil municipal accepte :

- D'inscrire la dépense au budget 2023,
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire la demande de subvention,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis auprès de l'entreprise « Normandy Diesel ».

### **12) Changement des menuiseries extérieures de l'école et de la cantine – délibération**

Le seuil des marchés publics est repoussé à nouveau à 100.000 € HT. Les élus souhaitent donc profiter de cette possibilité pour accélérer les travaux de rénovation.

L'actualisation de devis ainsi que la réalisation de devis complémentaires sont en cours. En effet, Monsieur le Maire propose au conseil municipal le changement des fenêtres de l'école et de la cantine afin de réaliser des économies d'énergies. Les fenêtres actuelles sont trop vétustes et parfois ont beaucoup de difficultés à être fermées.

Le Département et la Préfecture vont être sollicités pour des subventions.

Il est envisagé d'uniformiser pour la couleur avec celle de la garderie et de projeter un changement pour du gris anthracite.

DEPENSES	Montant HT en €	RESSOURCES	Montant en €	%
Fourniture et pose	99.774,31	<b>Aides publiques :</b>		
		- Département	24.943,58	25
		- DETR	19.954,86	20
		- DSIL	19.954,86	20
		- Fonds vert	14.966,15	15
<b>Sous total</b>	<b>99.774,31</b>	<b>Sous total</b>	<b>79.819,45</b>	<b>80</b>
		<b>Autofinancement :</b>		
		Fonds propres	19.954,86	20

Après échange, le conseil municipal accepte :

- D'inscrire la dépense au budget 2023,
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions.

### **13) Questions diverses**

- Les conseillers sont invités vendredi 10 février 2023 à 18h00 à célébrer le départ en retraite de deux agents

communaux : Martial MOTTE, agent d'entretien des bâtiments communaux et Christine LEROY, agent en charge des salles polyvalentes.

- Monsieur le Maire salue l'arrivée de Alexandre HINFRAY, remplaçant de Martial MOTTE, et l'arrivée de Vanessa GRARD, remplaçante de Christine LEROY.
- Monsieur et Madame Michel ALEXANDRE invitent l'en semble du conseil municipal à célébrer leurs noces de diamant (60 ans), le 18 mars 2023 à 15h30 à l'église de Fresquiennes.
- L'atelier municipal a été fracturé et tout l'outillage thermique a été volé. Un dépôt de plainte a été réalisé, accompagné de quelques factures avec numéros de série du matériel. Les frais ne sont pas encore chiffrés mais les dégradations sont relativement importantes. Une alarme et un spot seront installés.
- Monsieur le Maire informe les conseillers sur l'avancement de la garderie. La dalle sera coulée demain. L'achèvement du gros œuvre est prévu pour mi-mars.
- La compétence élimination des déchets appartenant à la communauté de communes, l'Inter Caux Vexin propose l'ajout d'une colonne de collecte de déchets en verre sur la commune. Le but est d'inciter les habitants à recycler et de limiter leur déplacement par cette installation à un point différent sur la commune. Monsieur le Maire propose de l'ajouter à côté des deux autres avec un ramassage toujours aussi fréquent. Un nouveau point paraît difficile car cela génère des nuisances (bruit, déchets, circulation...).
- Monsieur LECOURT demande si une sortie au théâtre est prévue. Le bulletin municipal paraîtra dans la semaine et y figurera. La sortie organisée par le Comité des Fêtes est prévue le 1<sup>er</sup> avril 2023.
- Les associations ont été sollicitées pour faire paraître des annonces sur le panneau lumineux.
- La barrière de l'école va être changée demain car elle a été endommagée par le prestataire de repas de cantine.
- Monsieur DEMAREST propose qu'un petit tracteur soit acheté aux agents techniques car le petit tracteur tondeuse qui sert à faire les chemins va vite vieillir et risque de s'abîmer. Monsieur DEMAREST pense qu'il n'est pas fait pour ça. Il faudra poser la question aux agents et la dépense pourra être évoquée dans le budget de l'année 2024.

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 MARS 2023

Monsieur le Maire demande à ajouter deux points d'ordre du jour :

Régime des amortissements des immobilisations et la fongibilité des crédits - délibération

Autorisation à ester en justice - délibération

Le conseil municipal accorde l'ajout de ces deux points.

Monsieur le Maire remercie la présence de Mme SZCZEPANSKI, Conseillère aux Décideurs Locaux de la Trésorerie de Montville, venue pour assister à la présentation du budget primitif 2023. Hors crise sanitaire, il est

habituel de recevoir les représentants de la trésorerie lors du vote du budget.

### **1) Régime des amortissements des immobilisations et la fongibilité des crédits – délibération,**

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2022-10-11-40 du 11 octobre 2022 du conseil municipal approuvant le passage à la nomencla-

## Conseils Municipaux (suite)

ture M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Considérant que les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées pour chaque bien ou catégorie de biens par l'assemblée délibérante, qui peut se référer à un barème fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales et du ministre chargé du budget ;

Considérant que tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme, sauf cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction du bien. Le plan d'amortissement ne peut être modifié qu'en cas de changement significatif dans les conditions d'utilisation du bien. La commune ou le groupement bénéficiaire de la mise à disposition ou de l'affectation poursuit l'amortissement du bien selon le plan d'amortissement initial ou conformément à ses propres règles ;

Considérant qu'une assemblée délibérante peut fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur 1 an ;

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

### Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'APPLIQUER la méthode de l'amortissement linéaire prorata temporis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à compter de la mise en service du bien.
- D'AUTORISER le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2023, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- D'HABILITER le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

### 2) Vote des taxes - délibération,

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 avait figé les taux de taxe d'habitation (TH) 2019 jusqu'en 2022 pour permettre la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

À compter de 2023, les communes et EPCI votent à nouveau le taux de la taxe d'habitation, qui concerne :

- les résidences secondaires ;
- les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés, non assujettis à la CFE ;
- les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'État ou des collectivités locales et non exonérés en application du 1<sup>o</sup> du II de l'article 1408 CGI ;
- les logements vacants depuis plus de deux ans lorsque la collectivité a instauré la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts 2019 et 2022 à :

Taux 2022	
Taxe foncière (bâti)	38,70 %
Taxe foncière (non bâti)	36,77 %
Taux 2019	
Taxe d'habitation	16,09 %

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier.

Après échange avec l'ensemble du conseil municipal, il est décidé de reporter les taux de la manière suivante pour l'année 2023.

Taux 2023	
Taxe foncière (bâti)	38,70 %
Taxe foncière (non bâti)	36,77 %
Taxe d'habitation	16,09 %

Mme SZCZEPANSKI précise que du fait de l'inflation des bases fiscales, les produits attendus vont augmenter de 7,5% pour l'année 2023. C'est une augmentation du fait de l'État. La commune, quant à elle, ne touche pas à ses taux.

Il faudra s'attendre à ce que ces bases augmentent à nouveau.

**Après avoir délibéré, l'ensemble du conseil municipal adopte le maintien des taux à l'unanimité.**

### 3) Attribution des subventions aux associations - délibération,

Comme chaque année, les associations sollicitent la commune afin de les aider à financer leurs événements :

ANCIENS COMBATTANTS	380 €
ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES DES FRESQUIENNES	430 €
CLUB DES ANCIENS DE FRESQUIENNES	840 €
CLUB DES LOISIRS	2.500 €
CLUB DES LOISIRS (aide pour les salaires)	3.944,50 €
CLUB DU GRAND AIR	320 €
COMITÉ DES FÊTES	2.270 €
LA PUCE À L'OREILLE	250 €
S.P.A.	32 €
UNION SPORTIVE FRESQUIENNES / SAINT JEAN DU CARDONNAY	700 €
RED 76	200 €

Mme BLONDEL et M. LOISEL ne peuvent pas prendre part au vote du fait de leur fonction de trésorière et de trésorier adjoint au Comité des Fêtes.

Mme VIVES souhaite modifier la subvention de la Puce à l'Oreille en passant de 250 € à 200 €. Mme VIVES rappelle que les agents communaux sont mis à disposition pour aller chercher et installer le podium dans la salle polyvalente. Les élus et les agents ne sont pas invités au festival. Bien que l'association dispose encore de son siège en mairie de Fresquiennes, les bénévoles n'habitent pas la commune.

M. OCTAU rappelle que la Puce à l'Oreille est une association qui met en place un conte intitulé « Fresquiennes and Co » qui fait rayonner la commune, il est important de faire perdurer cette tradition. Monsieur OCTAU estime que pour 50 € c'est une somme minime et injustifiée.

Messieurs OCTAU et LOISEL pensent que le montage du podium par les agents garantit la sécurité du spectacle.

Il est confirmé à M. LOISEL que l'association de parents d'élèves perdure. Le bureau a été modifié suite à la démission de la Présidente. Néanmoins la kermesse est prévue comme chaque année et un loto a été organisé avec un bénéfice important.

Monsieur OCTAU souhaite encourager les associations car les bénévoles se font rares.

Il est à nouveau précisé que les associations devront pré-



**INDEX**

**Routes Départementales et Communales**

Chemin du Bagot.....	B4-C4
Route de Barentin.....	B3-A4
Chemin de la Benardière.....	B4
Chemin du Bois Hamel.....	B3
Chemin du Bourg Joly.....	C3-B3
Chemin du Breuil.....	B3
Chemin de la Caillotièrre.....	A3-A4
Chemin des Cambres.....	D3-D2
La Champignonièrre.....	C3
Chemin du Château.....	A2-B2
Chemin de la Guinarièrre.....	C3
Route de Goupillères.....	B1-B2
Chemin des Hautots.....	C4
Route du Houlme.....	B3-C3-C4
Chemin de Joséphine.....	B3
Chemin du Manoir Bosquet.....	D2-D3
Le Mont Mirel.....	C1
Route de Montville.....	B2-C2-C3-C4
Chemin du Mont Roti.....	C2
Route de Pavilly.....	A2-B2
Chemin du Plix.....	B2
Chemin des Serres.....	C4-C3
Route de Sierville.....	B2-C1
Chemin de Tous Vents.....	B3-C3-C4
Chemin du Val.....	C3
Chemin du Val Bosquet.....	D2-D3
Le Val Lubin.....	B4

**Hameaux**

Le Bagot.....	C4
La Benardière.....	C4
Binemare.....	B2
Le Breuil.....	B3
Le BourgJoli.....	C2
La Caillotièrre.....	A3
Les Cambres.....	D3
La Communette.....	B2
La Cour Souveraine.....	B3
Les Haies.....	C4
Les Hautots.....	B4-C4
Le Manoir Bosquet.....	D2-D3
Le Mont Roti.....	C2
Le Puits.....	A2
La Quinarièrre.....	C3
Tous Vents.....	C3
Le Val.....	C3





# COMMUNE DE FRESQUIENNES



- AUTOROUTE
- CHEMINS DE RANDONNEE
- ROUTES COMMUNALES
- ROUTES DÉPARTEMENTALES
- LOTISSEMENTS
- FORETS



ECHELLE DE LA CARTE — 100 m

# Conseils Municipaux (suite)

senter une demande écrite accompagnée de leur bilan financier. Sans lesdits documents, aucune subvention ne sera versée.

**Après délibération, la décision est adoptée à la majorité : Mme VIVES s'abstient, 0 CONTRE, 11 POUR.**

## **4) Approbation du compte de gestion 2022 – délibération,**

Le compte de gestion 2022 n'a pas pu être transmis à temps par la trésorerie. Mme SZCZEPANSKI rappelle que la Trésorerie de Montville gère environ 500 budgets. Les modifications intervenues en septembre dernier et la charge de travail importante entraînent beaucoup de retard.

Le compte de gestion sera voté lors d'une prochaine réunion. Le conseil municipal a jusqu'à 30 juin pour délibérer.

## **5) Approbation du compte administratif 2022 – délibération**

L'absence du compte de gestion ne permet pas de vérifier la concordance avec le compte administratif. Au même titre que le compte de gestion, le compte administratif sera voté lors d'une prochaine réunion.

## **6) Affectation du résultat au budget primitif 2023 – délibération,**

Le résultat de l'exercice 2022 fait apparaître un résultat

de la section d'investissement et un résultat de la section de fonctionnement excédentaires :

Résultat d'investissement de l'exercice : 161.341,42 €  
Solde des Restes à Réaliser : - 249.445,05 €

Résultat net de fonctionnement de l'exercice précédent : 461.568,09 €  
Résultat de fonctionnement de l'exercice : 155.108,36 €  
Résultat cumulé de fonctionnement : 616.676,45 €

Solde à reporter en investissement : -88.103,63 €  
Solde à reporter en fonctionnement : 616.676,45 €

Le Conseil municipal valide le report automatique au budget primitif 2023 des résultats de chaque section :

Report de l'excédent de fonctionnement de 528.572,82 € au compte C/002

Report du déficit de la section d'investissement de -88.103,63 € au C/001

Emission d'un titre au C/1068 pour le montant de l'affectation de résultat d'un montant de 88.103,63 €.

## **7) Budget primitif 2023 – délibération,**

Vu les propositions budgétaires détaillées et présentées au Conseil Municipal, après examen et débat, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget proposé qui se compose de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 454 408,52	1 542 512,15
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	987 327,52	737 882,47
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 161 341,42
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		2 441 736,04	2 441 736,04
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 313 228,82	784 656,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 528 572,82
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 313 228,82	1 313 228,82
TOTAL DU BUDGET (4)		3 754 964,86	3 754 964,86

Mme SZCZEPANSKI ne s'inquiète pas du tout de la santé de la commune compte-tenu du résultat reporté de 528.572,82 €. Mme SZCZEPANSKI confirme qu'il est important de ne pas trop cumulé d'excédent en section d'investissement.

## **8) Implantation d'une antenne 5G Chemin du Breuil – délibération,**

La mairie et des habitants du Chemin du Breuil ont été démarchés pour l'implantation d'une antenne 5G. Néanmoins suite à la révolte des riverains, l'entreprise

s'est rétractée. L'antenne située Route de Montville / Chemin des Serres concerne la 4G.

Des parcelles de terrain situées le long de l'autoroute ont été proposées mais elles n'intéressent pas car le but est d'alimenter le centre bourg.

## **9) Demande d'un point supplémentaire d'éclairage public Route de Sierville / Résidence Jean-Baptiste Delahaye – délibération,**

Une habitante du lotissement Jean-Baptiste Delahaye a

adressé en mairie un mail afin d'informer l'absence d'éclairage à l'angle de la route de Sierville et du lotissement. Sa fille se rend à l'arrêt de bus du parking du centre bourg et la pénombre crée un sentiment d'insécurité.

M. OCTAU propose de demander une estimation au SDE76.

Le conseil municipal autorise M. Le Maire à faire une demande d'estimation au SDE76.

Les projets du SDE76 sont déjà envoyés pour 2024. Cet investissement ne pourra pas intervenir dans l'année.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faudra délibérer au moment du devis reçu par le SDE76.

Les conseillers estiment qu'il y a des points noirs à de nombreux endroits sur la commune. Notamment dans les hameaux plus isolés, néanmoins il sera impossible de palier pour la totalité.

### **10) Avancement du projet « LNPN » - information,**

Les membres de l'association « LNPN oui, mais pas à n'importe quel prix ! » sont en cours de démission. Monsieur OCTAU est le dernier membre de l'association en tant que Vice-Président mais ne souhaite pas devenir Président surtout que la commune n'est plus impactée.

### **11) Autorisation à ester en justice – délibération,**

Suite au vol du matériel et outillage dans le bâtiment communal en février dernier, par lettre en date du 09 mars 2023, M. le Procureur de la République invite la commune à se présenter au tribunal correctionnel de ROUEN pour une audience de jugement des trois auteurs des faits qui aura lieu le 6 avril 2023.

Cette instance a été enregistrée sous numéro de parquet

23066000213.

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'en l'absence de délégation consentie au Maire, le conseil municipal délibère sur les actions à tenter au nom de la commune (art. L 2132-1).

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Autorise M. le maire à ester en justice auprès du tribunal correctionnel pour le numéro de parquet 23066000213 ;

### **12) Questions diverses**

- Monsieur Martial MOTTE et Madame Christine LEROY, agents communaux, remercient l'ensemble du conseil municipal pour le vin d'honneur organisé pour leurs départs à la retraite.

- M. et Mme ALEXANDRE remercient le conseil municipal pour le vin d'honneur organisé lors de leurs noces de diamant. Une médaille leur sera remise en souvenir.

- M. et Mme HERICHER souhaitent également organiser leurs noces de diamant.

- M. DEMAREST s'interroge sur le respect du planning de construction de la garderie. M. OCTAU confirme que les délais se maintiennent pour le moment.

- M. Le Maire relève qu'un agriculteur de la commune est en train de planter de nombreuses haies bocagères. C'est une très bonne initiative.

- M. LECOURT informe que l'église ne sonne plus les heures. Les agents techniques vont être informés.

- M. LOISEL précise que la fibre avec l'opérateur Orange est maintenant disponible sur la commune.

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 MAI 2023

### **1) Bilan de l'accueil de loisirs 2022 – information,**

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Gwenaëlle LANCELEVEE, Directrice de l'Accueil de Loisirs.

En février 2022, la session a réalisé un bénéfice de 1.835,19 € avec la présence de 74 enfants dont 42 hors-commune.

En avril 2022, la session a réalisé un bénéfice de 1.787,10 € avec la présence de 66 enfants dont 27 hors-commune.

En juillet 2022, la session a réalisé une perte de 961,42 € avec la présence de 154 enfants dont 64 hors-commune. A noter que pour les vacances d'été, depuis le COVID, les activités ont majoritairement lieu sur place (cerfs-volants, cirque, over-board, échasses urbaines, ateliers pâtisseries, stages afro'dance, stages capoeira, mini ferme...). Cela limite les déplacements et permet de faire bénéficier un plus grand nombre d'enfants. Cet été il est envisagé de faire venir un joueur de foot professionnel de freestyle.

En octobre 2022, la session a réalisé un bénéfice de 866,01 € avec la présence de 59 enfants dont 19 hors-commune.

Pour l'année 2022, cela représente un bilan positif de 3.526,88 €. L'année dernière les dépenses qui avaient été envisagées ne l'ont pas été car les mini camps n'ont pas été réalisés faute d'inscription. Cette année les mini camps prévus sont complets.

C'est un résultat très positif que salue Monsieur le Maire. Madame LANCELEVEE est félicitée pour son travail.

### **2) Rémunération des animateurs de l'accueil de loisirs 2023/2024 - délibération,**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est responsable de l'accueil de loisirs sans hébergement lors des périodes de vacances scolaires. Afin de garantir ce service, un directeur, un directeur adjoint (pour la période des grandes vacances) et des animateurs doivent être recrutés. Le montant des rémunérations a déjà été fixé les années précédentes par le conseil municipal, il s'agit là de le confirmer.

Le personnel de l'accueil de loisirs est rémunéré forfaitairement à la journée selon les rémunérations brutes suivantes :

Directeur / directrice : 50 € / jour - 50 € / nuitée

Directeur / directrice adjoint(e) : 46 € / jour - 46 € / nuitée

Animateur / animatrice : 42 € / jour - 42 € / nuitée

Aide animateur / stagiaire : 36 € / jour - 36 € / nuitée

S'ajoutent les 10% de congés payés.

Pour l'accueil durant l'été, il est versé une prime de 600 € au directeur et une prime de 200 € au directeur adjoint.

Une prime de 200 € est versée uniquement au directeur pour l'accueil des petites vacances scolaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE** : à l'unanimité de renouveler et donc de valider ces montants de rémunération auxquels s'ajoutent les 10% de congés payés et les primes de 200 € et 600 €.

Monsieur le Maire invite la Directrice à lui faire part des éventuels besoins concernant les rémunérations. En

## Conseils Municipaux (suite)

effet, il est toujours appréciable de comparer les rémunérations des accueils de loisirs des alentours. Le but étant de recruter des animateurs compétents et de les rémunérer justement. Madame LANCELEVÉE a recruté son équipe pour cet été. Pour le moment, elle ne constate pas d'incident à ce sujet. Au moment de la signature de leur contrat, les animateurs sont informés de leur rémunération à percevoir.

### 3) Tarification de l'accueil de loisirs 2023/2024 – délibération,

Madame LANCELEVÉE, Directrice de l'Accueil de Loisirs, propose à l'ensemble des conseillers municipaux de renouveler les tarifs pour la période de juillet 2023 à avril 2024, à savoir :

#### TARIFS JOURNALIERS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

	Commune	Hors-commune
<b>BAREME 1</b>	7,50 €	11,60 €
<b>BAREME 2</b>	9,60 €	13,60 €
<b>BAREME 3</b>	11,60 €	15,80 €

**Barème 1** : Revenu annuel inférieur ou égal à 18.000 €, soit un quotient familial inférieur à 600 €.

**Barème 2** : Revenu annuel compris entre 18.000 € et 36.000 €, soit un quotient familial compris entre 601 € et 1.200 €.

**Barème 3** : Revenu annuel supérieur à 36.000 €, soit un quotient familial supérieur à 1.201 €.

Il est rappelé que les tarifs « Commune » sont appliqués aux enfants habitants la commune ainsi qu'aux enfants scolarisés à l'école de FRESQUIENNES sur la même période.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

#### DECIDE :

- à l'unanimité d'adopter ces tarifs pour la période de juillet 2023 à avril 2024,
- d'appliquer les tarifs « commune » aux enfants habitants et/ou scolarisés pour la même période à FRESQUIENNES.

En cette période d'inflation, Monsieur le Maire est très satisfait de réussir à maintenir les tarifs de l'accueil de loisirs pour les familles.

### 4) Tarification des mini-camps pour l'été 2023 – délibération,

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame LANCELEVÉE. Des mini-camps seront organisés pour la session d'accueil de loisirs de juillet 2023. Deux destinations sont proposées.

Du 18 au 21 juillet 2023, à JUMIEGES, en camping, sur la base de 12 enfants pour les 8 à 12 ans.

Du 31 juillet au 04 août 2023, à TORCHAMPS (Orne), dans un centre de pleine nature (escalade, canoé kayak, journée libre, randonnées...) dans des petites maisonnettes sur la base de 6 enfants pour des enfants de 12 à 14 ans.

Pour ce faire, les tarifs proposés sont les suivants :

Séjour à JUMIEGES		
	Commune	Hors commune
Barème 1	160 €	180 €
Barème 2	170 €	190 €
Barème 3	180 €	200 €

Séjour à TORCHAMPS		
	Commune	Hors commune
Barème 1	250 €	270 €
Barème 2	260 €	280 €
Barème 3	270 €	290 €

Le mini bus sera utilisé pour chaque séjour afin de véhiculer les enfants. La directrice accompagnera le séjour à TORCHAMPS.

Après échange, le conseil municipal :

**DECIDE** : à l'unanimité des tarifications ci-dessus.

### 5) Approbation du compte de gestion 2022 – délibération,

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal de MONTVILLE pour l'exercice 2022. Le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### 6) Approbation du compte administratif 2022 – délibération

Monsieur le Maire cède la présidence du conseil municipal à Monsieur Etienne LECLERC, doyen d'âge.

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 se décompose ainsi :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	684 834,48	G	839 942,84
	Section d'investissement	B	307 998,23	H	553 705,54
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002) (si déficit)	C	0,00	I	461 568,09 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001) (si déficit)	D	84 365,89	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>= A+B+C+D</b>	<b>1 077 198,60</b>	<b>= G+H+I+J</b>	<b>1 855 216,47</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	987 327,52	L	737 882,47
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>= E+F</b>	<b>987 327,52</b>	<b>= K+L</b>	<b>737 882,47</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	684 834,48	= G+I+K	1 301 510,93
	Section d'investissement	= B+D+F	1 379 691,64	= H+J+L	1 291 588,01
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>= A+B+C+D+E+F</b>	<b>2 064 526,12</b>	<b>= G+H+I+J+K+L</b>	<b>2 593 098,94</b>

Un bénéfice plus important en section de fonctionnement par rapport aux années précédentes est observé dû, entre autres, au changement de la chaudière de l'école / mairie qui a permis une diminution de 9.000 € des dépenses et à l'augmentation générale des recettes (locations de salles polyvalentes et la mise en location de la boulangerie...).

Monsieur le Maire ne participe pas au vote et se retire.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2022.

Ces résultats seront repris dans le budget primitif 2023.

## 7) Décision modificative du budget 2023 n°1 – délibération,

Notamment suite à l'envoi du budget à la trésorerie, plusieurs modifications sont à opérer, à savoir :

- L'annulation des lignes aux chapitres 040 en dépenses et en recettes d'investissement concernant la garderie, à hauteur de 899.502,02 €,
- La suppression de la recette de 5.000 € à l'article 7751 qui portera sur la cession du camion. L'écriture sera inscrite lorsque la cession sera certaine et que le montant sera connu,
- La modification de l'article 21532 opération 202104 par l'article 2158 opération 202104 portant sur le raccordement au réseau d'assainissement de la garderie,
- L'ajout d'immobilisations non réalisées pour deux factures, une de 1996 pour « Adduction d'eau » d'un montant de 8.540,72 € et une facture de 2006 pour le « schéma assainissement communal » d'un montant de 12.810,60 €.
- Lors de la réunion de conseil municipal du 21 mars dernier, tout le nouvel outillage a été volé dans le bâtiment communal. Il convient alors de prévoir au budget son rachat à hauteur de 4.707,00 €. L'assurance n'a actuellement pas encore répondu.
- Il manque également la participation de la commune aux transports pour les voyages scolaires de l'école à hauteur de 2.350 € à ajouter à l'article 65748.
- Une écriture est également à prévoir portant sur une avance versée et à récupérer auprès d'une entreprise intervenant pour le marché public de la garderie pour un montant de 9.781,12 €.

Ce qui induit la décision modificative de budget suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	12 057,00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>12 057,00 €</b>	
D 023 : Virement à la section d'investissement		4 707,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>		<b>4 707,00 €</b>
D 2131-202104 : GARDERIE	899 502,02 €	
<b>TOTAL D 040 : Opérations ordre transf. entre sections</b>	<b>899 502,02 €</b>	
D 21538 : Autres réseaux		39 772,82 €
D 231-202104 : GARDERIE		9 781,12 €
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>49 553,94 €</b>
D 21532-202104 : GARDERIE	10 000,00 €	
D 21538 : Autres réseaux	18 421,50 €	
D 2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques		4 707,00 €
D 2158-202104 : GARDERIE		10 000,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>28 421,50 €</b>	<b>14 707,00 €</b>
D 238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		18 421,50 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>18 421,50 €</b>
D 65748 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé		2 350,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>		<b>2 350,00 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		4 707,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>4 707,00 €</b>
R 231-202104 : GARDERIE	899 502,02 €	
<b>TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre sections</b>	<b>899 502,02 €</b>	
R 21531 : Réseaux d'adduction d'eau		8 540,72 €
R 21532 : Réseaux d'assainissement		12 810,60 €
R 238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		18 421,50 €
R 238-202104 : GARDERIE		9 781,12 €
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>49 553,94 €</b>
R 7751 : Produits des cessions d'immob. (h. ASA)	5 000,00 €	
<b>TOTAL R 77 : Produits spécifiques</b>	<b>5 000,00 €</b>	

Après échange, l'ensemble des conseillers municipaux accepte les modifications de budget.

## 8) Remboursement d'un achat à la Directrice de l'accueil de loisirs – délibération,

Lors de la session de l'accueil de loisirs d'avril 2023, Madame LANCELEVEE a comme habituellement effectué quelques courses à l'hypermarché « CARREFOUR ». Néanmoins la carte de paiement mise à disposition n'a pas fonctionné et Madame LANCELEVEE a utilisé ses deniers personnels.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rembourser Madame LANCELEVEE la somme de 174,84? suivant la facture fournie.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte le remboursement.

## 9) Remboursement de la location de couverts dans la salle polyvalente le 15 avril 2023 – délibération,

Lors de la location du week-end du 15 avril 2023, dans la salle polyvalente, les toilettes se sont bouchées. Les locataires ont dû déboucher par eux-mêmes. Afin de les dédommager de cette déconvenue, Monsieur le Maire propose de rembourser la location des couverts soit à hauteur de 75 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte le remboursement.

## 10) Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de BOLBEC – délibération,

Comme plusieurs communes précédemment, le SDE76 sollicite les communes pour permettre l'adhésion de la commune de BOLBEC.

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales, CGCT, et notamment ses articles L5211-17 et 18, L5214-21, L5711-1 et suivants,

- La délibération du 9 février 2023 du conseil municipal de la ville de Bolbec, demandant l'adhésion de cette dernière, à toutes les compétences du SDE,

- La délibération du comité syndical du SDE du 21 février 2023 acceptant cette adhésion,

- Le projet de statut du SDE76 modifié en ce sens,

Considérant

- Que la commune de Bolbec ne transfère pas de dette ou d'emprunt au SDE76,

- Que l'adhésion de cette commune n'est possible qu'avec l'accord du comité syndical du SDE et de ses communes et établissements adhérents dans les conditions de majorité requises,

- Que la consultation de la CDCI n'est pas requise,

- Que chaque adhérent du SDE dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération, pour se prononcer à son tour sur l'adhésion de la ville de Bolbec,

- Qu'à défaut de délibération dans ce délai, la décision de l'adhérent est réputée défavorable,

- Que la commune de Bolbec souhaite adhérer pour la totalité de son territoire,

- Que la commune de Bolbec souhaite transférer au SDE76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions électrique et gaz, ainsi que la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique,

- Que la commune transfère le produit de la contribution

# Conseils Municipaux (suite)

du service public de l'énergie à partir de son adhésion au SDE, avec un effet fiscal au 1er janvier 2024.

## **PROPOSITION :**

Le projet d'adhésion de la commune de Bolbec au SDE76 est présenté au conseil municipal. Il est proposé d'accepter l'adhésion de la commune de Bolbec au SDE76.

## **DÉCISION :**

Oui cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune de Bolbec.

### **11)Création d' « Espaces sans tabac » – délibération,**

Lors d'un précédent conseil municipal, il a été évoqué l'instauration d'Espaces sans tabac, notamment à l'école. Le but est de dénormaliser le tabagisme dans les espaces publics fréquentés par les enfants afin de réduire la présence de cigarettes dans leur quotidien. Evidemment, il s'agit également de limiter la quantité de déchets produite par les mégots de cigarettes et de préserver la santé de tous, en limitant le tabagisme passif.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour lui permettre de signer une convention de partenariat avec la « Ligue contre le cancer ». Elle aidera la commune dans sa lutte contre le tabac (constitution d'un groupe de travail pour le suivi de l'opération, assurer une présence d'accompagnement via des stands de sensibilisation, assurer une communication autour de l'opération...). La convention est conclue pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois ans.

Les «Espaces sans tabac» proposés sont les abords de :

- L'école des Marronniers,
- Le restaurant scolaire,
- La future garderie.

Une signalétique sera apposée dans chaque lieu.

**Après échange, l'ensemble du conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de la convention et les différents lieux proposés.**

### **12) Demande de subvention à la Région pour la création d'un abri bus Route du Houlme – chemin des Hautots – délibération,**

La commune peut bénéficier d'une subvention de la part de la Région pour la création d'un nouvel abri bus, chemin des Hautots, à hauteur de 60%. Monsieur le Maire propose la réalisation par l'entreprise « LENOIR » au prix de 5.478,00 € HT (selon le visuel présenté au conseil municipal).

Après échange, le conseil municipal accepte d'effectuer une demande de subvention auprès de la Région et de réaliser les travaux après acceptation de la subvention.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit du dernier endroit à Fresquiennes où un arrêt de bus est sans abri.

### **13) Passation d'un marché public : fourniture et livraison de repas en liaison froid pour le restaurant scolaire – information,**

Le marché public conclut en 2019 avec le prestataire « CONVIVIO » arrive à son terme. Un nouveau marché public va être publié la semaine prochaine pour obtenir un nouveau contrat au 4 septembre 2023. Par rapport au tarif de cette année, « CONVIVIO » n'évoque pas d'augmentation de prix. Les céréales et les produits laitiers sont en train de baisser.

### **14) Désignation des référents déontologues des élus – délibération,**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la loi

n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale prévoit notamment que tout élu local peut consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

La charte de l'élu local, pour sa part, est prévue par l'article L 1111-1-1 du CGCT et repose sur sept engagements :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Les modalités et les critères de désignation des référents déontologues sont prévus par le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.

Ainsi, le référent déontologue est désigné par l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement.

Les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences. Le référent déontologue est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Le décret prévoit que la fonction de référent déontologue peut être exercée par :

- Une ou plusieurs personnes n'exerçant, au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées, aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêts
- Un collègue, composé de personnes répondant aux mêmes conditions, qui adopte un règlement intérieur précisant son organisation et son fonctionnement

Monsieur le Maire précise qu'il appartient donc au conseil municipal de désigner un ou plusieurs référents déontologues des élus satisfaisant aux conditions précitées.

A ce titre, le Centre de Gestion de la Seine-Maritime et l'Association Départementale des Maires de Seine-Maritime, en leur qualité de tiers de confiance, proposent de recenser des référents déontologues des élus et d'organiser leur saisine afin de garantir un processus confidentiel. Il s'agit de référents déontologues qui répondent aux conditions prévues par le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et dont la liste est annexée à la présente délibération.

Les élus des collectivités et établissements publics pourront ainsi adresser directement leurs requêtes sur une boîte mail mise à disposition : adm76-deontologuesdeselus@cdg76.fr. Cette boîte mail ne pourra être lue que par les seuls référents déontologues. Les saisines auront lieu uniquement par écrit, sur un formulaire dédié et mis à disposition des élus.

Les réponses aux saisines seront transmises directement par le ou les référents déontologues à l'adresse électronique indiquée par l'élu demandeur.

L'élu demandeur aura la possibilité de solliciter, au choix, l'avis de l'un des référents déontologues. Toutefois, s'il juge sa demande complexe, l'élu pourra solliciter simultanément l'avis de deux référents déontologues.

Les référents déontologues seront indemnisés, après vérification du service fait, par le Centre de Gestion dans les conditions de l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local :

- 80 € par dossier sur présentation d'un justificatif mentionnant uniquement le nom de la collectivité ou de l'établissement public dont relève l'élu ainsi que la date de la saisine.
- 160 € par dossier si l'élu a sollicité l'avis des deux référents pour une demande complexe ; La vacation sera acquittée par le CDG 76 selon les mêmes modalités.

Le montant de la vacation sera ensuite facturé par le CDG 76 à la collectivité ou l'établissement public à prix coûtant. En sa qualité de tiers de confiance, le CDG 76 certifiera le service fait sans que la collectivité ou l'établissement public ait accès au nom de l'élu et au motif de la saisine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la

différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

- Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,
- Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.
- Prend connaissance des dispositions de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,
- Désigne, pour la durée restant à courir du mandat, les référents déontologues des élus dont la liste est annexée à la présente délibération,
- Autorise le Maire à faciliter la saisine confidentielle des référents déontologues par les élus du conseil municipal, dans le respect d'une stricte confidentialité, selon les modalités précisées dans le présent rapport en partenariat avec l'Association des Maires et le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

### 15) Questions diverses

Les travaux de la garderie continuent d'avancer. Le gros œuvre doit être terminé au 26 mai prochain pour permettre à l'entreprise de charpente et couverture d'intervenir début juin et à l'entreprise des menuiseries extérieures début juillet. La maçonnerie a quasiment un mois de retard.

Il est prévu de publier le marché public du préau dans le courant du mois de juin. Les architectes sont en train de travailler sur le dossier. Le retour du permis de construire doit intervenir au plus tard en août 2023. Il sera sûrement nécessaire d'organiser un conseil municipal en juillet 2023 pour valider le choix des entreprises.

Une visite du Sénat est proposée par la Sénatrice Madame Catherine MORIN-DESSAILLY. Elle aura lieu le mardi 3 octobre 2023 à 10h40. L'ensemble des membres du conseil municipal et leurs conjoints sont invités moyennant participation pour les frais de transport.

M. DEMAREST demande à ce que le dos d'âne situé à côté de l'ancien bar route du Houlme soit refait car il est abimé et risque de casser les véhicules. Monsieur le Maire va questionner le responsable de la Direction des Routes sur la compétence de la commune à ce sujet.

## Couverture – Zinguerie

**Claude MARECHAL**

**172 Rue du Centre - 76570 FRESQUIENNES**

**Tél. 02.35.34.11.47**

**Mob. 06.75.38.89.64**

**SARL PEGOT**

Terrassement  
Démolition  
Assainissement  
Enrobé  
Maçonnerie  
Aménagement Paysager  
Location de benne  
Location d'engin avec chauffeur  
Livraison de Matériaux

Pierre : 06.40.50.08.11

# Comité des Fêtes

## Soirée Cabaret

**Changement de spectacle.** L'humoriste Pascal Fleury a dû annuler sa représentation à Fresquiennes pour raison médicale. Nous lui souhaitons un bon rétablissement.

**Le samedi 07 Octobre 2023**, la troupe B & M Company nous propose **un show music-hall, l' Love Disco années 80.**

Flashback sur les années 80 et les années Disco avec les tubes légendaires qui font, encore aujourd'hui, danser la planète entière. Préparez-vous à chausser de nouveau vos cuissardes et pantalons pattes d'eph pour une soirée haute en couleurs. Si vous le souhaitez, venez habillés dans le thème des Années 80 !



Venez nombreux découvrir cette revue cabaret music-hall, autour d'un délicieux repas, **dans la salle polyvalente de Fresquiennes, le samedi 07 Octobre 2023 à 20h00** et réservez dès maintenant.

**Menu :** Buche de Homard et sa crème ciboulette. Fondant de Pintadeau à la Normande. Fromage. Eclair spéculos.

**Bulletin de participation (Soirée Cabaret) avec règlement, à l'ordre du Comité des Fêtes, à déposer à la Mairie ou auprès d'un membre du Comité des Fêtes avant le 27 septembre 2023**

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : .....

Nombres d'adultes : ..... 30 euros X par ..... soit .....

Nombres d'enfants (jusqu'à 12 ans) : ..... 15 euros X par ..... soit .....

**TOTAL** .....

**Repas : Apéritif - Entrée - Plat chaud - Fromage - Dessert - Café**

**Un apéritif offert par le comité des fêtes**

**Règlement par chèque libellé à l'ordre du Comité des Fêtes à joindre lors de l'inscription**

## Noël des Enfants

Le comité des fêtes organise un concours de la plus jolie boule de Noël "fabrication maison" ouvert aux enfants de l'école de Fresquiennes.

Pour participer, c'est simple, il faut juste un peu d'imagination, de créativité, de magie et de quelques matériaux au choix (paillettes, laine, plumes, coton etc...) Tu fabriques ta jolie boule, tu lui mets une étiquette avec ton nom et prénom, ton âge et tu la déposes à la Mairie avant le 1er décembre.

Un jury composé des membres du club des anciens sélectionnera la plus jolie boule parmi trois tranches d'âge, 3 à 5 ans, 6 à 8 ans et 9 à 11 ans, lors du repas des anciens, le 14 décembre 2023.

Le gagnant de chaque catégorie se verra remettre une récompense le dimanche 17 décembre lors du goûter de Noël à Fresquiennes.

Toutes les boules présentées décoreront le sapin de Noël dans la salle des fêtes.

On sort la colle, les ciseaux et c'est parti. Bonne chance les enfants.



Le Comité des Fêtes de Fresquiennes invite les enfants de 3 à 10 ans, scolarisés en maternelle et primaire, à un après-midi spectacle,

**Magic Power - Spectacle de magie et d'illusions - le dimanche 17 décembre 2023 à 15h00,** dans la salle des fêtes du village. Ce spectacle sera suivi d'un goûter.

Venez découvrir et vous émerveiller avec Neb & Mary dans un spectacle haut en couleurs, du rire, de la magie & du suspens ! Un condensé de bonne humeur pour un moment magique inoubliable !

**Afin de faciliter le travail du Père Noël "Inscription obligatoire" à l'aide du bulletin ci-dessous.**

A remettre dans la boîte aux lettres de la Mairie **avant le 24 novembre 2023**

M. ou Mme : ..... Tél. : .....

Adresse : .....

Inscrit mon/ mes enfant (s) - NOM : .....

Prénom..... G/ F..... Age .....

Au Noël des enfants organisé le **17 décembre 2023** à la Salle des Fêtes de Fresquiennes.

Fait à

Le

Signature

# Comité des Fêtes

## Comité des Fêtes de FRESQUIENNES

**Notre traditionnelle fête du village a eu lieu les 23 et 24 juin derniers.**

Tout a commencé en musique le vendredi soir avec un concert de l'ensemble philharmonique de Barentin à l'église de Fresquiennes. Des airs connus, des voix et des mélodies pour traverser le temps de l'homme de Cro-Magnon à nos jours...



Et puis, le samedi soir, après l'apéritif offert par la Municipalité et le comité des fêtes, ce sont 110 convives qui se sont rassemblés sous le chapiteau pour le dîner avec «les 3 viandes grillées ». Un bon moment de partage et de retrouvailles pour certains qui ne s'étaient pas vus depuis quelques temps.



**Et pour finir en beauté, le feu d'artifice a été tiré sur le stade à 23 h 00 !**





## Club du Grand Air

Comme promis, le Club du Grand Air a proposé encore plus de randonnée cette saison 2022-2023.

En effet, 2 randonnées par mois ont été organisées pour explorer les chemins et sentiers de notre belle région. Les adhérents, toujours motivés, ont parfois bravé la pluie et le froid mais toujours dans la bonne humeur.



**Le Club à Saône-Saint-Just**

De nombreux événements ont permis de bons moments de randonnée et de convivialité : découverte du parcours Inspire sur les communes de Pavilly-Barentin, tout près de Fresquiennes ; randonnée suivie d'un spectacle; week-end découverte du marais d'Opale avec une randonnée dans les dunes sous un soleil de plomb, comme quoi il faut très beau dans le nord.



Le 16 septembre 2023, une randonnée nocturne est prévue en 3 étapes, avec des pauses ravitaillement. N'hésitez pas à vous inscrire via notre page facebook ou par le biais de notre présidente.



Et nous vous donnons rendez-vous en 2024 pour un grand événement, les 25 ans d'existence du Club du Grand Air. Nous vous proposerons une randonnée pique-nique sur les chemins de randonnée de Fresquiennes.

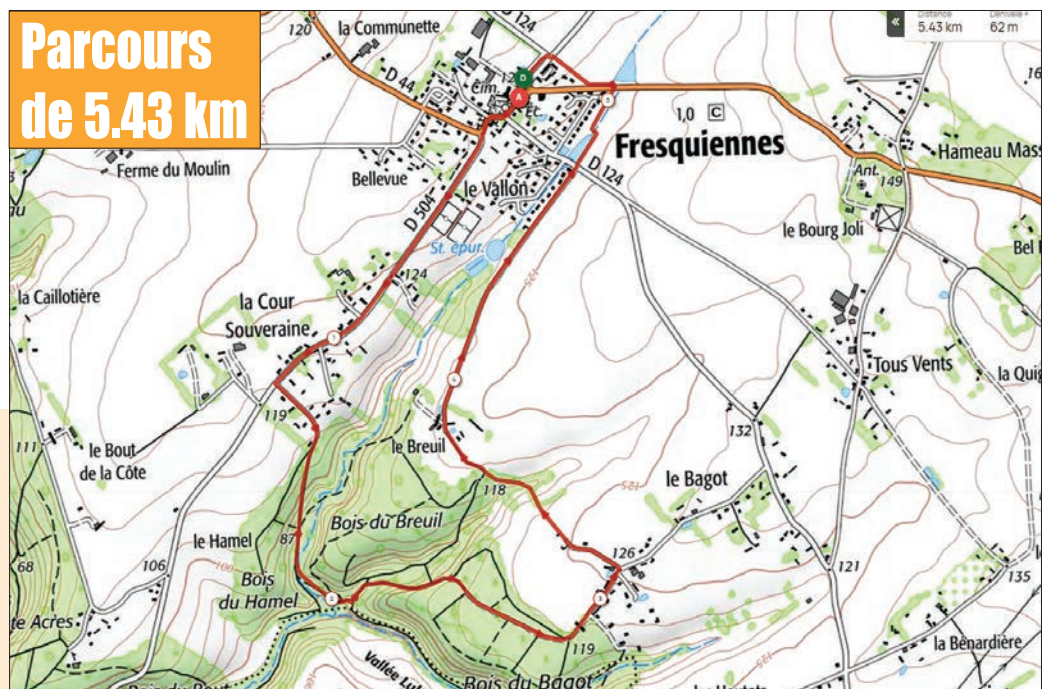
Pour toutes demandes d'informations : Lucie LEBOURG, Présidente du Club du Grand Air Tél. 06 89 09 09 87

## Des idées de randonnées...

Monsieur Jacky MORAND, le responsable des randonnées organisées par le Club du Grand Air, a combiné les chemins existants pour proposer 4 parcours de randonnée.

*Sur demande à la Mairie, nous pouvons vous envoyer ces itinéraires en format GPX pour les utilisateurs de montres GPS.*

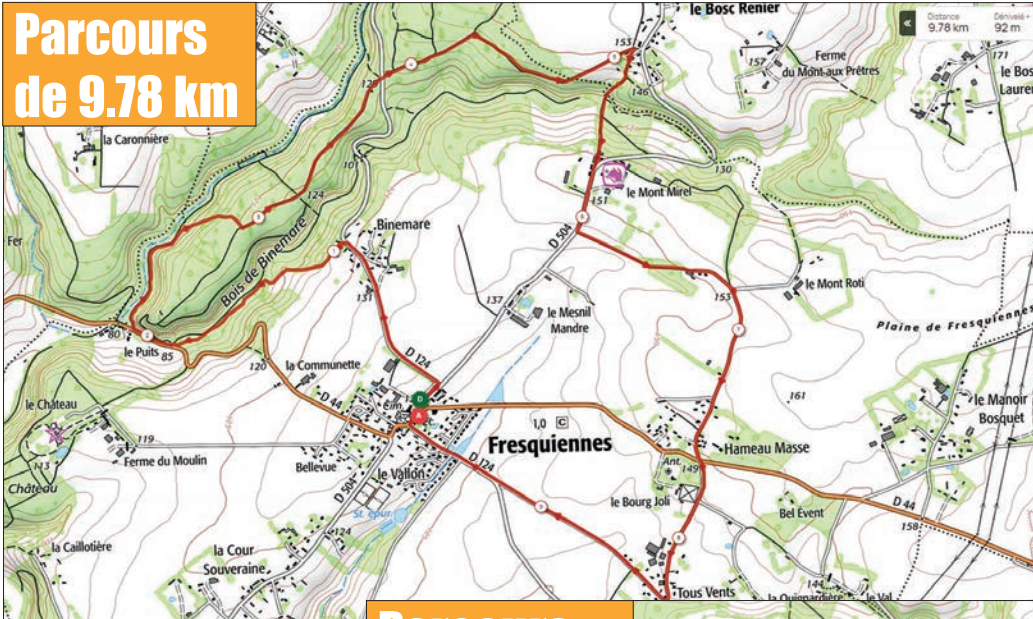
*Ils sont également disponibles sur le site de la commune.*



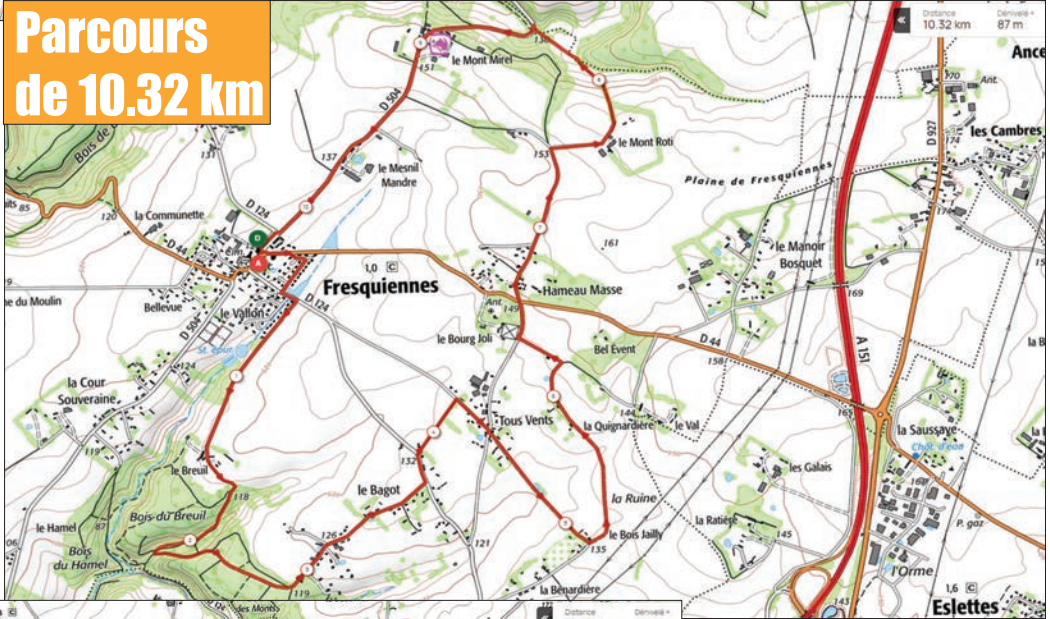
## Club du Grand Air (SUITE)



**Parcours  
de 9.78 km**



**Parcours  
de 10.32 km**



**Parcours  
de 12.49 km**



# Centre de Loisirs



## Voici un petit résumé de nos dernières vacances passées au centre

\*\*\* Février 2023 \*\*\*

**74 petits monstres** ont franchis les portes du centre... Un grand plaisir de retrouver nos habitués et de rencontrer les petits nouveaux !

Pour la première semaine...

L'amour a envahi le début de semaine... pour la St Valentin, nous avons réalisé des cartes remplies de cœurs & une montgolfière de l'amour.

Ensuite il y a eu de la peinture, du collage, découpage, coloriage... sur le thème de l'hiver, du carnaval ou des animaux.

Le tout accompagné de jeux collectifs et de temps de repos... Sans oublier les structures gonflables !!!

Bref une semaine bien remplie qui est passée bien vite !!!

Mais la session n'est pas terminée... Une nouvelle semaine commence !

Activités manuelles avec la réalisation de "clowns qui roulent" & jeux collectifs. Puis début du stage cirque avec Robin : jonglerie, acrobaties, équilibre sur boule & tonneau...!!!

C'était aussi mardi gras !!! Alors on est tous venus déguisés au centre

Des princesses, pompiers, policiers, cow-boy, super héros, sorcières, animaux, fées... il y avait du beau monde !!!

Nous nous sommes affrontés par équipes dans des jeux de relais...

Après le repas à la cantine & un temps calme, Robin est revenu pour

le stage cirque. Pendant ce temps, une bonne odeur a envahi la salle... les crêpes du goûter toutes chaudes !!!

Pour terminer cette session, on profite d'une belle météo pour faire des jeux dehors... ça fait du bien !!! Ensuite, il est venu l'heure de manger...

Mais pour ce dernier jour, nous n'avions pas envie d'un repas "normal" à la cantine : Alex Pizza est donc venu à notre porte !

Les pizzas ont été dévorées... et comme dessert, de bons cookies que les petits monstres ont adorés ! L'après-midi, pour se détendre, nous avons regardé "Rio"... en pleine période de carnaval, on ne pouvait pas choisir mieux !

Et pour le goûter, les bonnes chouquettes de Marie & Carlos de notre boulangerie La P'tite Marie

Et voilà une journée bien remplie qui clôture cette session d'hiver.

\*\*\* Avril 2023 \*\*\*

La première semaine a défilé tellement vite qu'on n'a pas pensé à la partager avec vous sur notre page facebook... et nous en sommes désolés.

Pour cette première semaine, **40 petits monstres** ont franchis les portes du centre... Et nous sommes toujours aussi heureux de les retrouver !

Pendant ces 5 jours, il ya eu :

Des activités manuelles, des jeux collectifs...

On a pu profiter de l'espace vert le temps d'un bel après-midi ensoleillé

Une agréable séance d'expression corporelle menée par Eliot. Une



petite randonnée en forêt avec Lucie, Florian & Eliot. Des parties de foot endiablées avec Florian. Mais n'oublions pas un élément important de la semaine tant attendu par les enfants : les structures gonflables !!!

Vous pouvez partager nos aventures en images avec les petites vidéos qui sont sur notre page facebook.

La deuxième semaine est passée tout aussi vite... 32 petits monstres ont franchis les portes du centre pour un total de 60 pour la session.

La semaine a été rythmée par des



activités manuelles, des jeux collectifs, des jeux dans l'espace vert, des moments de retour au calme... Nous avons aussi loué des jeux en bois que chacun a pu découvrir à son rythme

La semaine s'est terminée par un petit repas surprise : Burger King !!!

Un repas qui a ravi tout le monde... étrangement il n'y a pas eu de reste Sans oublier les brioches et chouquettes de notre super boulangerie pour le goûter !!!



# Associations / Loisirs

Une nouvelle session s'est ainsi terminée...

... Pour maintenant laisser place à la préparation de la session de juillet !

## \*\*\* Juillet 2023 \*\*\*

Encore une session d'été qui se termine...

En quatre semaines, **133 enfants** ont franchis les portes du centre...

Nos fidèles habitués que nous sommes très heureux de retrouver, mais également pleins de petits nouveaux que nous avons accueillis avec grand plaisir !

Faisons un petit résumé de cette jolie session :

Notre thème était : **Voyage dans le temps cinématographique...**

**Première semaine : Le cinéma du passé.**

**85 enfants inscrits...**



Cette semaine a commencé par un grand jeu qui avait pour but de délivrer les animateurs du passé... mission réussie ! Les enfants ont donc pu donner des gages aux animateurs... et ils se sont fait plaisir !

Les plus petits ont pu participer à un atelier pâtisserie mené par **Anne-Laure pâtisse & rit.**

Le mardi... un stage draïenne & BMX était organisé, les petits pilotes s'en sont donné à cœur joie.

Jeudi... c'était une sortie **au four à pain solaire...** chacun a pu fabriquer son pain et repartir avec à la maison.

**Deuxième semaine : Le cinéma du présent & les dessins animés.**

**111 enfants étaient présents.**

Cette semaine, pour le plus grand plaisir de tous, les structures gonflables sont arrivées !

Pour commencer cette semaine, nous avons accueilli **Clément Thiriet, Champion de foot freestyle**, 4<sup>ème</sup> à la Naostyle Cup à Nantes.



Il nous a fait un petit show puis a initié un petit groupe à son art.

Le mardi, c'est **Azad** qui est venu au centre pour une journée d'**initiation au Handball** sous un magnifique soleil.

Mais c'était aussi le jour de départ pour le **camp à Jumièges** encadré par Lucie & Eliot.

4 jours en camping pour 12 minicampeurs avec au programme : tir à l'arc, paddle géant, Escalade, village gonflables et baignade.

Il y a aussi eu une **randonnée dans la forêt de Fresquiennes, des sorties piscine...**

La semaine s'est terminée par une sortie "**exploration des cours d'eau**". Équipés de bottes, les enfants ont pêché poissons & crevettes, et ils ont découvert l'univers aquatique.

Troisième semaine : **Le cinéma du**



**futur.**

**95 enfants** étaient présents pour cette dernière semaine où la pluie s'est invitée pour ne plus nous quitter...

Pour clôturer cette session, c'est **Robin** qui est venu au centre pour un **stage cirque** à la semaine... équilibre sur boule & tonneau, jonglerie, acrobaties, monocycle, échasses... un joli moment de partage dans une bonne humeur qui a mené à un très joli spectacle le vendredi.

Mardi, c'était une initiation aux **échasses urbaines** avec **Thomas.**

Mais c'était aussi le jour de notre **nuitee au centre... 50 enfants** ont dormi au centre... **Au menu : burger King... crêpes faites par la maman & la mamie de Romane.**

Au programme... Une boom avec des déhanchés & Battle de danse, un spectacle de cirque avec Robin, Florian, Lucie, Léo & Cléa qui s'est terminé par un show lumineux de Robin.

Jeudi... **Thomas** est revenu pour organiser une **initiation à l'hoverboard.**



# Associations / Loisirs



Sans oublier les **sorties piscine**.

Lors de ces trois semaines... il y a eu aussi des activités manuelles, des jeux collectifs, des moments de détente, de la danse, des chants...

Le centre a fermé ses portes à la fin de ces trois semaines...

Mais l'aventure n'était pas tout à fait terminée...

Pour la **quatrième semaine**, un **camp ados** était organisé...

A l'initiative de ce petit groupe, nous avons trouvé un lieu pour qu'ils passent leurs vacances ensemble.

Direction **Torchamp**... malheureusement le soleil n'est pas venu avec nous...

Ce séjour était encadré par Florian & Brenda. Ce fut une semaine humide... très humide !!! **Mais avec une très bonne ambiance...**

Un petit groupe très sympa et attachant... chacun d'entre eux ont commencé à venir au centre depuis leurs 3 ans... et c'est un grand plaisir de continuer l'aventure avec eux chaque année... Une équipe de marmottes gourmandes !

Ce séjour a été rythmé de rires, blagues, jeux, activités sportives, moments de partage, Tir à l'arc, Karting, Kayak avec le toboggan de la mort !

Parties de loup garou endiablées !

Une soirée diaporama avec des photos d'eux depuis leur arrivée au centre... rires assurés !

5 jours qui ont défilés à une vitesse folle...

**Merci à ce petit groupe d'ados** qui a été super pendant ce séjour

Et **Merci à Florian & Brenda**, sans eux ce séjour n'aurait pas été le

même et c'est un réel plaisir de travailler à leurs côtés.

Une nouvelle page se tourne dans le livre de l'histoire du centre...

Et ce fût encore une belle aventure !

Voilà... c'est (déjà) fini !!

En espérant avoir fait notre maximum pour que les enfants gardent de leur passage parmi nous de très bons souvenirs de vacances.



**MERCI à la mairie** qui nous permet d'ouvrir.

**Un très grand MERCI aux différents intervenants** qui sont venus changer le quotidien du centre.

**Merci à tous ces petits monstres** pour leur gentillesse, leur bonne humeur, leur joie de vivre... c'est pour eux que nous faisons notre maximum pour leur créer de jolis souvenirs de vacances.

**Grand merci aux parents** qui nous font confiance et nous permettent de passer de très bons moments avec leurs enfants.

**Merci à toute l'équipe d'animation** pour leur implication et leur motivation... **Florian, Brenda, Manon, Eliot, Lucie, Hugo, Romane, Maureen, Nathan, Chloé L, Chloé D, Manon L, Magdalena...** chacun d'entre-eux ont apporté leur petite touche qui a donné un joli mélange d'animation.

**Merci tout particulier à Florian**, qui cette session encore a été aussi bon animateur que directeur adjoint... Un soutien au quotidien qui est très important.

**Un grand merci à John & Alexandre**, toujours prêts à nous aider. Aussi bien dans le transport du matériel pour le camp que pour les besoins de tous les jours.

**Merci au Club des Loisirs** pour son aide.

Bien sûr, je n'oublie pas **Maxime & Axel G** qui sont venus nous rendre visite. Au centre, le temps d'une soirée ou d'un coucou, ça fait toujours plaisir de se retrouver !!!

Nous refermons ce nouveau chapitre de l'histoire du centre qui avait pour thème "**Voyage dans le temps cinématographique**"... Mais ce n'est pas le dernier chapitre !!!

A très vite pour de nouvelles aventures... Maintenant place aux vacances.

Amusez-vous, profitez bien, Reposez-vous...

Et rendez-vous à la rentrée pour de nouvelles aventures

Kiss Kiss bisous love

\*\*\*

**Pour plus d'informations...**

... ou tout simplement pour suivre toutes nos aventures, nous vous donnons rendez-vous sur notre **site Facebook : Clsh Fresquiennes**.

Vous y retrouverez le résumé de nos vacances, nos photos...

... ainsi que toutes les dates d'inscriptions !

**Voici nos prochains rendez-vous :**

Vacances de la Toussaint :  
du lundi 23 octobre  
au vendredi 3 novembre 2023

Vacances d'hiver :  
du lundi 26 février  
au vendredi 8 mars 2024

Vacances de printemps :  
du lundi 22 avril  
au vendredi 3 mai 2024

Vacances d'été :  
du lundi 8 juillet  
au vendredi 2 août 2024



**Liens utiles :**

**Tél : 06.50.41.23.70**

**Mail : clsh.fresquiennes@gmail.com**

# Associations / Loisirs

## Club des Loisirs

### L'association du Club des Loisirs, c'est quoi ???

C'est une petite association à but non lucratif de loi 1901 qui a pour objectif de proposer des activités, sportives ou culturelles, pour les petits mais aussi pour les grands afin que chacun puissent y trouver son bonheur!!!

Chaque jour de la semaine (en fonction des disponibilités des salles communales), une ou plusieurs activités se déroulent au sein du village.

(Cirque, Musique, Danse de salon).

Le Club des Loisirs gère aussi la garderie périscolaire ainsi que l'accueil du mercredi.

**Des ateliers pâtisserie** adulte sont aussi proposés par Anne-Laure tout au long de l'année, un moment de partage & de gourmandise.

(Calendrier à venir)

**Des stages Rollers** sont aussi organisés en fonction des disponibilités de la salle des fêtes.

#### Des manifestations sont aussi organisées :

##### Mercredi 6 septembre 2023 :

Inscriptions aux activités & assemblée générale

##### Samedi 9 et dimanche 10 décembre 2023 :

\* Le marché de Noël \*

De 9h à 18h - Entrée libre

Une cinquantaine d'exposants réunis pour vous proposer leurs créations artistiques & culinaires.

##### Vendredi 2 février 2024 :

\* Spectacle des activités \*

Petite représentation de musique & cirque.

##### Dimanche 24 mars 2024 :

\* Foire à tout spéciale enfant et puériculture \*

##### Mardi 25 juin 2024 :

\* Spectacle des activités \*

Petite représentation de musique & cirque.

#### Le Club des Loisirs, c'est aussi la garderie périscolaire et l'accueil du mercredi !

Horaires de la garderie :  
7h30/18h30

(Lundi, Mardi, Jeudi & Vendredi)

Tarifs : 1€/1.05€/1.10€  
La demie-heure (goûter offert)

\*\*\*

Horaires du mercredi :

Journée = 8h30 à 16h

1/2 journée =

8h30 à 13h30 ou 11h30 à 16h

Garderie = 7h30-8h30 & 16h-18h30

Tarifs :

- à la 1/2 journée: 5€ - 6€ - 7€ \*

- à la journée : 8€ - 9€ - 10€ \*

- Garderie : à la 1/2 heure comme les autres soirs de la semaine

#### Petit résumé de notre dernier trimestre

Alors quoi de neuf au Club des Loisirs depuis le dernier écho...

L'année a commencé en fêtant les rois & la chandeleur avec les enfants de la garderie et du mercredi.

Le premier spectacle des activités a eu lieu début janvier... un joli moment de partage où les petites Stars ont pu dévoiler leurs talents !

Nous avons pu retrouver Anne-Laure pour ses ateliers pâtisserie tous les mois... allant de la tarte au citron meringuée au Number-cake du poisson d'avril... les apprentis pâtisseries ont pu repartir avec leur création pour les déguster à la maison. (Planning à venir)

Nous avons eu le plaisir de retrouver Eliot lors des stages Rollers... Les enfants et mêmes des adultes ont pu se perfectionner en écoutant ses conseils tout en s'amusant.

Dès que nous trouverons des créneaux de libre avec la salle, nous reprogrammerons des stages.



En mars, nous avons pu organiser à nouveau notre Foire à tout spéciale enfant & puériculture. Un événement agréable qui permet de vider les placards et faire de bonnes affaires. Le temps d'une journée, les deux salles des fêtes se sont remplies de vendeur(euse)s d'occasions...

On pouvait y retrouver : des vêtements bébés & enfants, des livres, des jouets, des articles de puériculture...

Sans oublier la Crêperie Gaspard qui nous a régallée pour le goûter !

Pour le repas du midi, c'est la boulangerie du village La P'tite Marie



# Associations / Loisirs



qui a rempli les estomacs avec ses bons sandwiches.

De notre côté, nous proposons une petite buvette de gourmandises au profit des activités de l'association, de la garderie & de l'accueil du mercredi...

Boissons chaudes et froides, bonbons, pommes d'amour, gâteaux...

Nous tenons à remercier chaleureusement les personnes qui ont pris le temps de venir nous aider. Aussi bien le vendredi soir pour l'installation de la salle, que le dimanche soir pour le rangement et le nettoyage (nous ne citerons pas les noms de peur d'en oublier mais elles/ils se reconnaîtront)

Merci aux deux mamans qui nous ont apporté des gâteaux pour garnir la buvette.

Merci également à John & Alexandre pour le matériel (tables & barrières)

Merci aux exposants pour leur bonne humeur, leurs sourires et leur gentillesse...

Et merci aux visiteurs qui sont venus en masse le matin malgré le changement d'heure !

C'est grâce à cet ensemble de personnes réunies que cet événement s'est déroulé dans de bonnes conditions et a été une nouvelle réussite pour l'association.

En juin... a eu lieu le spectacle de fin d'année des activités...

Pour terminer cette année scolaire, l'association a apporté son aide à L'APE pour leur Kermesse qui sous un magnifique soleil a été un bon moment de partage festif.



**Nous tenons à remercier toutes les personnes qui apportent leur aide lors des manifestations de l'association.**





☺ <u>Lundi</u> ☺	<b>MUSIQUE</b> Avec Eric Batterie ou piano	A PARTIR DE 16H (Cours individuels de 30min)	<b>110€/TRIMESTRE</b> SI LES 3 CHEQUES SONT DONNES A L'INSCRIPTION SINON 135 €
	<b>ZUMBA ENFANT &amp; ADULTE</b>	Nous avons appris récemment que la prof ne souhaitait pas reprendre, les recherches sont donc en cours en espérant pouvoir reprendre rapidement.	
☺ <u>Mardi</u> ☺	<b>DANSE DE SALON</b> Avec Michel	A PARTIR DE 19H	<b>INDIVIDUEL : 135€/AN</b> <b>COUPLE : 195€/AN</b> Possibilité de payer en plusieurs fois (chèques donnés à l'inscription)
	<b>MUSIQUE</b> Avec Eric Batterie ou piano	A PARTIR DE 16H (Cours individuels de 30min)	Voir Lundi
☺ <u>Mercredi</u> ☺	<b>DANSE DE SALON</b> Avec Michel	<b>Débutant</b> A PARTIR DE 19H	Voir Mardi
☺ <u>Jeudi</u> ☺	<b>CIRQUE</b> Avec Robin	A PARTIR DE 16H30	<b>Complet</b>

\*\*\* Une semaine avec le Club des loisirs \*\*\*

Rendez-vous sur notre page facebook : Club des Loisirs  
ou à la rentrée pour plus d'information.

## Attention !!!

**ADHESION A L'ASSOCIATION : 12 € PAR FAMILLE**

*Tous les règlements doivent être donnés au moment de l'inscription !*

*(Possibilité de faire plusieurs chèques)*

*Les cours ne seront mis en place que si le nombre d'inscriptions est suffisant.*

*Un cours d'essais gratuit. (La semaine du 11 septembre)*

**Reprise des activités à partir du lundi 11 septembre 2023**

Renseignements: 06.62.77.11.90 - Facebook : club des loisirs

**☞ Inscriptions & assemblée générale ☞**

**Le mercredi 6 septembre 2023**

**De 18h à 19h30 - dans le Foyer (petite salle des fêtes)**



Stéphanie et Laure viennent à votre rencontre un jeudi sur deux depuis septembre 2022 à la salle polyvalente place de la Grande Menterie dans le cadre de son dispositif : LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS ITINERANT (LAEP) Les p'tits jardins.



**Le LAEP Les p'tits jardins** est un espace de jeux libres pour les enfants **(0-6 ans)** et un lieu de parole et d'échanges.

Ce moment est l'occasion de partager avec votre enfant un temps de jeux et de lecture, une bulle dans le quotidien, un instant rien qu'à vous...C'est aussi l'occasion pour votre enfant de préparer sa future entrée à l'école : apprendre à jouer avec les autres, s'éloigner un peu de son parent pour préparer la séparation, entrer en contact avec d'autres adultes. Les futurs parents sont également les bienvenus. Vous pourrez par exemple rencontrer d'autres familles si vous êtes nouvel arrivant sur la commune ou par-

tager vos moments de grossesse avec d'autres parents qui sont déjà passés par là.

### NOUVEL HORAIRE ET NOUVEAU LIEU A LA RETENTEE DE SEPTEMBRE !

L'accueil se fera dans la salle de motricité de l'école maternelle (accès par le parc de jeux derrière l'école) de 15h30 à 17h30, semaines paires !

Possibilité de faire goûter les enfants pendant le temps d'accueil.

**L'entrée est libre et gratuite.**  
(Vous arrivez et vous repartez à l'heure qui vous convient)

**Armelle Delamare**  
PHOTOGRAPHIE

10 rue Jean Maillard  
76570 Pavilly

02.32.87.33.12  
06.78.83.19.83

studio@armelledelamare.fr  
www.armelledelamare.fr

Mariage Portraits Traitements et développements de photos

Mon cabinet se situe au sein de la mairie de Fresquiennes et je pratique également en visio conférence.

**Ophélie Pouet**  
NATUROPATHIE - ÉNERGÉTIQUE

La naturopathie holistique est une approche qui vise à maintenir ou à retrouver une santé optimale par tous les moyens que la nature nous offre.

**PRESTATIONS**

Je suis en mesure de conseiller la prise de plantes, d'huiles essentielles, fleurs de bach et enseigner des techniques de relaxation et de respiration ainsi que des pratiques sportives tout en tenant compte de l'avis du médecin mais également une mise au point très fine sur l'alimentation afin de venir renforcer votre immunité et votre moral.

La réflexologie plantaire ou palmaire est une méthode de thérapie manuelle qui permet, par simple pression, sur un point particulier du pied, une action indirecte sur un organe ou sur certaines parties du corps. Le massage tibétain, appelé aussi "massage sonore", ou "massage aux bols chantants", est un soin énergétique qui utilise le son et les vibrations des bols tibétains pour apporter un lâcher-prise physique et mental et un rééquilibrage global du corps.

Je pratique une méthode énergétique appelée la méthode LEAA connue dans plusieurs pays.

N'hésitez pas à me contacter pour plus d'informations.

N'hésitez pas à me contacter pour toute information :  
06 59 15 63 68  
OPHELIEPROUET@GMAIL.COM  
@OPHELIE\_NATHUROPATHIE\_

OPHELIE-NATURE-ENERGIE.COM

DE LA CONCEPTION, NOURRISSON, ENFANT, ADULTE ET SÉNIOR

## Le R.E.D. 76 : Une aventure de 5 ans !

Cet article de rentrée sera un peu spécial. Il marque un temps, une époque, un bilan de 5 années passées à vos côtés.

Vous avez marqué nos vies avec vos gants, vos sourires, vos yeux, vos émotions partagées, vos moments de vies.

Que vous soyez licenciés du début avec le KMF Self Défense ou dernièrement arrivé au R.E.D. 76, lecteur d'un jour de l'Echo de Fresquiennes ou parents qui nous suivez tous les mercredis, nous voulons vous dire MERCI !!!!

Cette année nous fêtons nos 5 ans d'existence et il est temps pour quelques uns d'entre nous de passer le flambeau, pour se consacrer à d'autres projets.

En effet, notre Président depuis 2020, Eric AUGelet laisse la place à Anthony DUFRESNE, notre instructeur depuis la création. Eric a su reprendre la présidence et a mis tout son cœur pour œuvrer chaque jour pour le bien de l'association et satisfaire ces

licenciés. Son engagement, son dynamisme et sa bonne humeur ne sont plus à faire.

Notre secrétaire depuis sa création n'a pas changé, Céline JARO laisse sa place à Sabine METAYER. Tout au long de ses mandats, Céline a eu ce rôle modérateur, protecteur, à toujours faire au mieux et pour le mieux pour les licenciés. La "maman" du KMF et du R.E.D 76, c'est comme ça qu'on la nommait parfois. Sa plume a su ravir les abonnés Facebook et les lecteurs des échos de Fresquiennes.

Notre photographe, Photos en Seine, pour des raisons professionnelles a souhaité laisser sa place au sein du bureau. Il a su, grâce à son professionnalisme et son œil d'artiste, embellir nos publications, nos flyers, nos affiches, nos échos de Fresquiennes.

Nous les remercions pour leur implication et leur souhaitons de réussir dans leurs projets de vie.

Maintenant, place aux informations et événements de l'année et à venir !

### Petite rétrospective de ces derniers mois ensemble ....

Cette année, nous avons effectué 3 stages à l'IME du Chant du Loup, où plus de 50 adolescents et encadrants ont pu découvrir et redécouvrir notre méthode. Ce moment est attendu pour ces personnes dont le quotidien est souvent enclin à des situations difficiles.

Depuis janvier 2023, Eric propose des cours 100% féminins, tous les jeudis, pour les filles en internat du Lycée Professionnel Fernand Léger de Petit-Couronne. Temps

fort pour ces pensionnaires, dans un milieu masculin, encore trop souvent stigmatisé.

Le 24 juin dernier, le club a organisé la sortie de fin de saison. Une randonnée de 12 km entre Quiberville et Veules-les-Roses a été proposée à l'ensemble des licenciés du club mais également, aux parents, amis, grands-parents,... Un pique-nique était prévu à l'arrivée sur Veules, détente, plage et retour vers Quiberville. Une journée sous le soleil, le rire et la joie d'être ensemble.

Nous avons pu investir dans du matériel tel que plastrons, ceintures de coaching, cordes d'entraînement,...

Nos instructeurs ont pu continuer à se former à la méthode R.E.D. Training avec 6 stages. Ces formations et stages sont toutes dispen-

sées par Christian Wilmoth, créateur, développeur et formateur de cette méthode.

D'ailleurs, notre méthode, vous vous en souvenez ?

Notre principe est d'appliquer le S. I. A. : Simulation, Inconfort, Adaptation.

*Cette méthode d'apprentissage, nous la suivons en respectant la charte morale de l'enseignement R.E.D. Training :*

- Toujours traiter avec RESPECT nos élèves et partenaires,
- Toujours combattre avec COURAGE quelque soit les difficultés rencontrées,
- Faire preuve d'HUMILITÉ dans la réussite,
- Toujours chercher la REMISE EN QUESTION pour progresser dans ma pratique et mon enseignement,



- Garantir à tous nos élèves la crédibilité technique, la qualité pédagogique et la sécurité dans la pratique,

- Etre fidèle à la devise "Entre être ou paraître, nous avons choisi"

Prisca VICOT, multiple championne du monde de boxe anglaise est devenue marraine de notre association. Nous sommes fiers de l'accompagner dans ces challenges et de profiter de son expérience et enseignements.

**Comme chaque année, nous avons adressé une enquête de satisfaction. Les résultats ont montré que :**

- 62,5% trouvent que les cours sont bien répartis dans la semaine
- Mais 50% préfèrent le Lundi ??
- Plus de 64% d'entre vous souhaitent se réinscrire

Et pour couronner le tout, nous avons obtenu un Net Promoter Score (note de recommandation et de confiance) de 69%.

**Merci!!! Merci!!! Merci!!!!**

## Les perspectives pour la saison 2023/2024 :

- Maintien des cours Adultes avec le lundi : Outils techniques et Mercredi : Cours spécifiques (CONTROL WEAR, Lethwei, Assault). Une redéfinition des cours est à prévoir en fonction du nombre d'inscrits.
- Pas d'augmentation de la cotisation annuelle.
- Maintien des réductions possibles à partir de la 2<sup>ème</sup> cotisation.
- Maintien des cours enfants / Ados sur Fresquiennes et Montville le mardi.
- Plus de cours sur Eslettes.

## Quelques dates à retenir :

- A partir du 11 septembre : Reprise des cours adultes, enfants et ados **(Date à confirmer)**
- Septembre 2023 - Inscrition au Forum des associations : Sur Fresquiennes et Montville (pour ceux qui ne pourraient venir à Fresquiennes) **(Date à confirmer)**

- Octobre 2023 - Octobre rose : On renouvelle l'opération! Cours gratuits pour les femmes.

**(Date et lieu à confirmer)**

- 3 formateurs : Anthony et Eric (Section Adultes), Gaëlle, Eric et Michaël comme assistant (Sections Enfants/ Ados).
- 3 créneaux hebdomadaires sur Fresquiennes
- 1 créneau hebdomadaire sur Montville
- Des cours spécifiques tout au long de l'année : CONTROL WEAR, Lethwei, Attaques au couteau, etc
- Plus de 4 500 euros investis dans le matériel
- Des formations prises en charge pour les instructeurs et aide instructeur pour un montant de 4 600 euros

## Quelques chiffres :

Nous remercions la Mairie de Fresquiennes pour nous faire confiance et nous soutenir depuis 2018, sans vous, nous n'y serions jamais arrivés.

Merci aussi à tous nos lecteurs qui nous regardent de plus ou moins loin.

Et comme toujours : Notre force, nous la puisons dans l'implication et la motivation de nos adhérents. Ils donnent l'essence à notre volonté d'être toujours au plus proche de leur réalité.

Nous vous souhaitons à tous un bel été et surtout prenez-soin de vous.

Sportivement,  
Anthony DUFRESNE  
Président



U.S.S.J.F



## RECRUTEMENT

Catégorie U.7 : Enfants nés en 2017 et 2018

Catégorie U.9 : Enfants nés en 2015 et 2016

Catégorie U.11 : Enfants nés en 2013 et 2014



### ADRESSES

Stade municipal Jean-Claude LABARD  
Route des Vatis – 76150 SAINT JEAN DU  
CARDONNAY

Stade municipal André DUFOR  
Route de Barentin – 76570 FRESQUIENNES

### CONTACTS

Catégories U.7 et U.9 : Eric – 06.07.65.13.81

Catégorie U.11 : Yves – 06.52.97.47.83



## POMPES FUNEBRES ET MARBRIER

*Gérard Burette*

*Chambres Funéraires*

*Salles de Cérémonie*

*Contrats Obèques*

*Monuments*

**A votre écoute 7j/7**

**2 Adresses à votre service**

25, Route du Nid de Jay

76210 Beuzeville la Grenier

Tél. 02.35.31.71.46

85, Route du Stade

76190 Croixmare

Tél. 02.35.92.21.13

## Club des anciens

Le Club des Anciens est déjà en vacances. Les six mois de l'année sont passés très vite mais nous avons bien profité de nos réunions, toujours les troisièmes jeudis du mois dans la bonne humeur.

Un événement exceptionnel a eu lieu le vendredi 9 Juin 2023 : c'était le jour de l'anniversaire de Jacqueline LEMERCIER, notre Mamie à tous qui fêtait ses 100 ans. Beaucoup d'émotion ce jour-là, quelques larmes de notre centenaire qui avait déjà reçu beaucoup de fleurs.



Puis nous nous sommes retrouvés le vendredi 16 Juin 2023 à la salle Polyvalente où une cérémonie avait été organisée en son honneur par la Municipalité, la Famille et le Club des Anciens. Beaucoup de monde et Jacqueline toujours très coquette nous a bien fait rire en se rappelant ses fameuses parties de cartes car

les réunions du jeudi étaient sacrées. Nous avons fait une photo avec les Anciens présents ce jour-là.



journee restera à jamais gravée dans nos cœurs.

Nous nous sommes donné rendez-vous le Jeudi 7 Septembre 2023 pour une sortie en Baie de Somme. Ce sera nos retrouvailles et à coup sûr une belle journée. Au programme ! Visite de la Baie de Somme en bateau, déjeuner dans un restaurant à Cayeux-sur-Mer puis un voyage d'une heure dans le célèbre train à vapeur du Crotoy à Saint-Valéry-sur-Somme. A l'heure où j'écris cet article, 42 personnes étaient inscrites !

**La reprise du Club se fera le Jeudi 21 Septembre** et il nous faudra parler de notre repas de Fin d'Année qui est prévu le Jeudi 14 Décembre 2023 : nous aurons ce jour-là une mission à remplir, je vous en parlerai en temps voulu...

Je regrette pour nos fidèles acheteurs car cette année, le Club des Anciens ne présentera pas ses calendriers.

### Remerciements

Merci à Monsieur le Maire et son Conseil Municipal pour la subvention à l'année pour 2023.

Le 16 Mars 2023 a été pour Michel et moi une journée inoubliable à l'occasion de nos Noces de Diamant : un grand merci à Monsieur le Maire et son Conseil Municipal, merci également au Club des Anciens, aux voisins et amis qui sont venus nombreux partager notre bonheur. Cette

Malheureusement, il y a aussi des peines : notre ami Jean-Claude CAILLOT nous a quitté le 14 Mai dernier. Il faisait partie de notre Club depuis de nombreuses années, il était d'une gentillesse et d'une discrétion extrême : il va nous manquer. Le Club des Anciens renouvelle ses condoléances à Claudine son épouse et à ses enfants.

La Présidente du Club,  
Jacqueline ALEXANDRE

Contrairement aux idées reçues, nous ne sommes pas "vieux" quand nous rentrons au Club !

Ça permet de garder le contact, de se remémorer des souvenirs et de se faire aussi de nouveaux Amis.

**Dès que vous êtes en retraite, vous pouvez nous rejoindre !**

Nous nous réunissons tous les 3<sup>èmes</sup> Jeudis du Mois et la cotisation annuelle est de 15€.

Nous vous accueillerons  
avec plaisir !

**Pour tout renseignement concernant l'Association du Club des Anciens, vous pouvez contacter :**

**Madame Jacqueline ALEXANDRE**  
**(06 12 35 31 67)**  
**& Madame Dominique LEFRANÇOIS**  
**(02 35 32 53 83)**

# Anciens combattants

## Appel du Président des Anciens Combattants de Fresquiennes



Mes Amis, grâce à vous, nous avons respecté tous les conflits en les commémorant.

L'Association des Anciens Combattants de Fresquiennes a célébré la Cérémonie du 8 Mai 2023.

Le Président de l'UNC, Monsieur Jean-Pierre VILAIN, et Monsieur le Maire, Nicolas OCTAU, les Adjointes au Maire ainsi que le Porte-Drapeau Monsieur Jean-Claude DOUILLET accompagnés de Conseillers Municipaux et de participants de tous âges étaient présents et se sont réunis au pied du Monument aux Morts : appel des Morts pour la France, dépôt de gerbe par Monsieur le Maire, allocutions et minute de silence en hommage aux Anciens Combattants. Nous avons regretté l'absence de Monsieur Jean-René PONS, habituellement notre Porte-Drapeau, souffrant ce jour-là. Pour finir, nous avons chanté

la Marseillaise. Nous avons pris le verre de l'amitié offert par la Municipalité dans la Salle du Conseil de la Mairie.

Anciens Combattants par courrier, notamment la Commémoration du 11 Novembre.



Mes Amis, chers Adhérents, j'espère que vous avez passé de bonnes vacances. Je ne manquerai pas de vous tenir informés des activités de l'Association des

A bientôt, très amicalement

Le Président  
des Anciens Combattants,  
Jean-Pierre VILAIN

Pour tout renseignement concernant l'Association des Anciens Combattants, vous pouvez contacter :  
Monsieur Jean-Pierre VILAIN au 02 35 32 53 87  
110 route du Houlme - 76570 FRESQUIENNES  
Monsieur Michel ALEXANDRE 02 35 32 53 48  
341 chemin du Château - 76570 FRESQUIENNES

## CCAS bons de Noël

La distribution des bons de Noël pour les personnes de 65 ans et plus aura lieu

**LUNDI 4 DECEMBRE et MARDI 5 DECEMBRE de 14h à 17h**

dans la Salle du Conseil de la Mairie.

Si les conditions sanitaires en cours le permettent, nous serons heureux de vous offrir un petit goûter.

Dans l'impossibilité de vous déplacer, vous pourrez retirer votre bon en Mairie aux heures d'ouverture jusqu'au 31 janvier 2024.

**(A NOTER : un petit rappel sera fait courant novembre sur notre page Facebook, le site internet et le panneau lumineux)**



*Nous souhaitons une très bonne rentrée scolaire  
2023-2024 à tous les enfants !*

Voici un résumé des actions menées par l'APE au cours de l'année 2022-2023.

En octobre 2022, nous avons organisé notre premier loto qui a réuni 192 participants et nous a permis de récolter des fonds pour aider aux financements des projets pédagogiques de l'école.

En novembre 2022, l'APE a donc pu offrir un calendrier de l'avent à tous les enfants lors d'un goûter de Noël et remettre un chèque de 1725,00 € à l'équipe enseignante.

En janvier 2023, nous avons fait une action galette, sous forme de tombola.  
Lors de ce premier mois de l'année, nous avons également invités les enfants ainsi que leurs parents pour une journée conviviale autour de jeux de société avec OIKA OIKA.  
Cette journée a permis à l'école de gagner des jeux de société au choix pour l'école.

En juin 2023, c'est sous une journée ensoleillée, que nous avons pu entendre et voir les élèves de l'école, chanter, rire et danser lors d'un spectacle de fin d'année.

Puis la KERMESSE de l'école sous le signe cette année de la piraterie, a commencé.  
Les enfants et les parents ont pu se restaurer malgré quelques aléas, et se divertir autour des différentes activités proposées : un méga chamboule-tout, une structure gonflable pirate, une tyrolienne, une pêche aux canards, un atelier maquillage et plein d'autres.

Un grand merci à l'équipe enseignante, à la municipalité, à John et Alexandre, à Eléonore, à Gwenaëlle et Florence, à Florian et Manon et à tous les parents et les bénévoles, qui nous ont aidés dans nos différentes actions.

Le dimanche 5 novembre 2023 aura lieu le LOTO de L'APE, réservez cette date et venez nombreux !

Pour suivre nos prochaines actions, consultez notre nouvelle page Facebook  
"APE Fresquiennes ecole les marronniers"



# INFOS GENERALES

Adresse mail : [mairiedefresquiennes@orange.fr](mailto:mairiedefresquiennes@orange.fr)

Site internet : [mairiedefresquiennes.fr](http://mairiedefresquiennes.fr)

Canton Notre Dame de Bondeville

Arrondissement : Rouen

Département de la Seine Maritime

## Horaires d'ouverture au public du Secrétariat de la Mairie :

- Lundi & Vendredi De 9 h. à 11 h. 30

- Mardi & Jeudi De 15 h. à 18 h. 30

## RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL

Mairie .....	02.35.32.51.92
Ecole Fresquiennes .....	02.35.32.18.49
Poste .....	36.31
Gendarmerie Pavilly .....	02.35.91.20.19
Police .....	17
Pompiers .....	18
SAMU .....	15
Hôp. Charles Nicolle.....	02.32.88.89.90
Centre des Finances Publiques de Montville .....	02.35.33.71.62
Syndicat d'eau .....	02.35.32.18.89
Préfecture Rouen.....	02.32.76.55.00
CROIX Rouge Pavilly (aide à domicile) .....	02.32.94.08.89
Centre Médico-Social de Pavilly.....	02.32.94.99.77
Père Aimé-Rémi MPUTU AMBA .....	02.35.91.02.51

## PERMANENCES

- **Nicolas OCTAU, Maire**  
Mardi de 16 heures à 18 heures 30
- **Etienne LECLERC, Maire-Adjoint  
aux Finances, à l'Urbanisme et aux Sports**  
sur rendez-vous (téléphoner en mairie)
- **Bernadette VIVES, Maire-Adjoint  
aux Affaires Scolaires, à l'Action Sociale et à la  
Solidarité, à la Communication, à la Vie  
Associative et aux Personnes âgées.**  
sur rendez-vous (téléphoner en mairie)
- **Denis LEGRAND, Maire-Adjoint  
aux travaux, à la Voirie et à l'Environnement**  
sur rendez-vous (téléphoner en mairie)

Afin de vous aider à gérer au mieux la garde de vos enfants, nous vous rappelons qu'une liste des assistantes maternelles est à votre disposition en mairie.

## Personnes vulnérables

### La commune de Fresquiennes a réalisé son plan communal de sauvegarde :

En période de canicule, de grand froid, ou lors de catastrophes naturelles, les communes ont l'obligation d'aider les personnes les plus vulnérables. La Mairie tient un registre des personnes vulnérables afin de savoir auprès de qui intervenir. Si vous vous sentez isolés, ou en situation de fragilité, pensez à vous inscrire sur ce registre !

Afin de prévenir les risques (déshydratation, aggravation des pathologies, etc.) liés aux chaleurs et/ou froids extrêmes, il est essentiel de s'inscrire sur ce registre.

Cette inscription est volontaire et facultative et les données collectées (identité, âge, adresse, coordonnées téléphoniques, personne à prévenir en cas d'urgence, etc.) sont confidentielles.

### À qui s'adresse ce registre ?

Toute personne se sentant en situation de fragilité peut demander son inscription au registre : personne âgée ou personne handicapée par exemple, ou les personnes isolées.

### Comment s'inscrire ?

L'inscription se fait en contactant la mairie au 02 35 32 51 92

Vous recevrez un courrier postal de confirmation de votre inscription sur ce registre.

Un tiers peut également se charger de l'inscription (parent, médecin traitant, CCAS, service de soins à domicile, etc.).